

Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises 2016-2019

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Le Diapason

2 Place des savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur Général M. Christophe LANNELONGUE

Et d'autre part,

- Le Syndicat Mixte Pays des Vosges Saônoises

15 Rue de la Métairie, 70200 Lure

Représenté par son Président, Monsieur Thierry BORDOT

- L'Etat

Représenté par la Préfète de Haute-Saône, Madame Marie-Françoise LECAILLON

- Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

Représenté par

- Le Conseil Départemental de la Haute-Saône

Représenté par son Président, Monsieur Yves KRATTINGER

- La Mutualité Sociale Agricole

Représentée par sa Présidente, Madame Lucrèce BOITEUX

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Saône

Représentée par sa Directrice, Madame Patricia COURTIAL

Sommaire

PREAMBULE	3
Article 1: Objet du contrat.....	4
Article 2 : Contexte local.....	4
Article 3 : Périmètre géographique	4
Article 4 : Les signataires du Contrat Local de Santé.....	4
Article 5 : Axes stratégiques du Contrat Local de Santé	5
Article 6 : Actions et objectifs opérationnels du Contrat Local de Santé	5
Article 7 : La gouvernance du CLS 2016-2019.....	8
Article 8 : La mise en œuvre du CLS.....	8
Article 9 : Durée du contrat.....	9
Article 10 : Financement.....	9
Article 11 - Le suivi et l'évaluation du contrat.....	9
Article 12 : Secret professionnel.....	10
Article 13 : Résiliation.....	10
ANNEXES : LES FICHES ACTIONS	12

PREAMBULE

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de proximité qui doit permettre la mise en œuvre du Programme régional de santé sur l'ensemble des territoires de santé définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en y associant étroitement les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'enjeu des CLS en Bourgogne Franche-Comté est de s'ancrer tant en territoire urbain qu'en secteur rural afin de réduire les inégalités de santé aussi bien territoriales que sociales.

L'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Pays des Vosges Saônoises souhaitent donc s'engager contractuellement, sur la base d'un projet fédérateur qui créera une dynamique de santé locale cohérente et coordonnée.

Les actions du CLS du Pays des Vosges Saônoises portent sur la communication et l'animation du CLS, la démographie médicale, la prévention et l'amélioration des parcours de santé, et la santé environnementale.

Cadre juridique

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu la loi n° 2009 – 879 du 28 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique (CSP) qui définit un Contrat Local de Santé ;

Vu l'article L. 1434 – 2 du Code de la Santé Publique (CSP) créé par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 – art. 118 stipulant dans son alinéa 3 que dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS), des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des CLS ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2012-271 du 27 février 2012 relatif au fonds d'intervention régional des Agences Régionales de Santé ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays des Vosges Saônoises en date du 3 décembre 2015 portant sur l'intention de renouveler le Contrat Local de Santé sur le Pays des Vosges Saônoises et le financement d'une partie du poste d'animateur santé ;

Vu le décret en date du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158

Vu l'article L.1434-10 du Code de la Santé Publique : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social».

Vu le Projet Régional de Santé 2012-2016 adopté par l'ARS *Franche-Comté le 28 février 2012*

Vu la décision n° 2016-612 du 10 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 fixant pour l'année 2016 le montant des dotations des régimes obligatoires de base d'assurance maladie au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays des Vosges Saônoises du 24 novembre 2016 approuvant le contenu du CLS 2016-2019 ;

Il est convenu entre les parties :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature pour une période couvrant de décembre 2016 à décembre 2019.

Le présent contrat a pour objectifs de :

- Définir les droits et engagements des signataires ;
- Formaliser le financement accordé ;
- Définir les modalités de pilotage et de suivi.

Article 2 : Contexte local

Le Pays des Vosges Saônoises a développé une mission particulière autour de la santé et s'est engagé dans une démarche active sur son territoire, visant à traiter les problématiques liées à la démographie médicale. Pour maintenir sa qualité de vie en milieu rural et préserver un accès aux soins pour tous, le Pays des Vosges Saônoises soutient la recherche de nouveaux professionnels de santé, accompagne les projets de regroupement, et de manière innovante fait la promotion de son territoire auprès des étudiants et des professionnels de santé.

En 2012, le Pays des Vosges Saônoises s'est engagé avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour la mise en œuvre du 1^{er} CLS.

Fort de cette expérience et au vu du bilan positif du premier contrat, les élus du Comité Syndical ont souhaité développer une mission santé portée par le Pays des Vosges Saônoises et renouveler leur engagement auprès de l'ARS Bourgogne Franche-Comté pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de ce second CLS.

Article 3 : Périmètre géographique

Le territoire concerné par le présent Contrat Local de Santé est le Pays des Vosges Saônoises. Celui-ci fédère 148 communes, regroupées dans 7 communautés de communes. Le Pays compte une population d'environ 85 800 habitants.

Article 4 : Les signataires du Contrat Local de Santé et leurs engagements

Les signataires du Contrat Local de Santé, fédérés au sein d'un comité de pilotage, s'engagent à :

- Désigner, au sein de leur structure, les co-pilotes (élus et/ou techniciens) en charge de la mise en œuvre et du suivi du CLS ;
- Identifier et déterminer pour chaque action les opérateurs et les partenaires nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Saisir, si nécessaire, les acteurs institutionnels non signataires du CLS, de priorités relevant de leurs compétences afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat ;
- Evaluer annuellement la réalisation du contrat et décider des ajustements nécessaires ;
- Décider des modalités de communication sur le CLS.

Article 5 : Axes stratégiques du Contrat Local de Santé

Les priorités du Contrat Local de Santé sont les suivantes :

- Développer l'attractivité du territoire en terme de démographie médicale ;
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- Améliorer les parcours de santé des patients et leur orientation ;
- Améliorer la prévention des conduites à risque ;
- Favoriser des comportements favorables à la santé ;
- Améliorer la prévention de la perte d'autonomie de la population âgée du territoire ;
- Limiter les risques sanitaires liés à l'environnement.

Le présent Contrat Local de Santé s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- La communication et l'animation du CLS,
- La démographie médicale,
- La prévention et amélioration des parcours de santé
- La santé environnementale.

Article 6 : Actions et objectifs opérationnels du Contrat Local de Santé

AXE 1 : Animation du contrat local de santé et communication

1. Animer et mettre en œuvre le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays des Vosges Saônoises
 - Permettre la mise en œuvre opérationnelle du CLS 2016-2019
2. Promouvoir le Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises
 - Assurer une communication harmonisée entre les différents acteurs du Contrat Local de Santé et promouvoir les actions

AXE 2 : Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité

3. Impulser et animer une démarche favorable à l'installation des professionnels de santé
 - Promouvoir l'exercice des professionnels de santé en milieu rural
4. Organiser des rencontres et des formations pour les professionnels du secteur de la santé et du médico-social
 - Favoriser les rencontres entre les acteurs de santé, du domaine médico-social et associatif, afin d'échanger et de confronter leurs pratiques professionnelles
5. Développer les actions de prévention et de soins à destination des habitants du Pays des Vosges Saônoises, en s'appuyant sur les structures types Maison de Santé Pluri-professionnelles / Communauté Professionnel Territorial de Santé / Regroupement professionnels de santé
 - Développer des actions de prévention, de soins, de formations, ... sur le territoire
6. Développer l'accès des habitants au Centre d'Examens de Santé de Vesoul
 - Faciliter l'accès des habitants du Pays des Vosges Saônoises aux soins et aux droits
7. Soutenir la création du Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises
 - Mettre en place des actions coordonnées et améliorer la connaissance sur la prise en charge de la Santé Mentale

8. Développer des projets de E-Santé sur le territoire
 - Améliorer l'offre de santé sur le territoire en utilisant les possibilités offertes par la E-santé

AXE 3 : Promouvoir les actions de prévention et améliorer les parcours de santé des populations

9. Favoriser la santé des jeunes enfants "L'âge des pourquoi ?"
 - Permettre aux enfants d'expérimenter et de développer des comportements favorables à la santé en proposant des animations ludiques par thème
10. Améliorer l'hygiène bucco-dentaire des enfants à partir de 6 ans - M/T dents
 - Proposer une séance de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire aux élèves de classes de CP dans les établissements scolaires situés en zone défavorisée
11. Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 6 ans
 - Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants
12. Favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin : « Pass'Sport Forme »
 - Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants
13. Développer les compétences psychosociales chez les enfants en favorisant une approche globale de la santé
 - Proposer aux professionnels une formation-action autour des compétences psychosociales et mettre en place une action auprès des enfants de 8 à 12 ans
14. Promouvoir le "PASS ' SANTE JEUNES "
 - Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de santé à travers l'utilisation de l'outil dématérialisé Pass'Santé Jeunes et avec l'appui d'un réseau d'acteurs
15. Transmettre des messages de prévention et d'éducation à la santé au travers de l'action "Les journées de la pomme"
 - Savoir faire des choix favorables pour une bonne santé, valoriser une boisson non alcoolisée et sensibiliser la population sur le risque « alcool sur la route »
16. Favoriser l'expression des adolescents : « Paroles en tête »
 - Améliorer la prévention et les échanges avec les adolescents
17. Développer les compétences en éducation nutritionnelle des professionnels travaillant avec des jeunes de 8 à 18 ans
 - Proposer une formation de 2 jours à l'éducation nutritionnelle
18. Sensibiliser et informer les jeunes sur les questions liées à la vie affective et sexuelle dans le cadre du programme interinstitutionnel d'éducation à la sexualité à l'intention des jeunes en Bourgogne Franche-Comté
 - Renforcer le partenariat et la complémentarité des différents acteurs dans le champ de la vie affective et sexuelle, sensibiliser les jeunes et former les professionnels
19. Créer une antenne de la Maison de l'Adolescence (MDA) à Luxeuil-les-Bains
 - Proposer un lieu d'accueil, d'écoute et de ressources aux jeunes, aux familles et aux professionnels du Pays des Vosges Saônoises

20. Développer le "Programme Obésité Mère Enfant" sur le territoire
 - Aider la femme enceinte en difficulté par rapport à son poids et à son alimentation, pendant, et après sa grossesse
21. Promouvoir l'adhésion des collectivités et des entreprises à la charte du Programme National Nutrition Santé (PNNS)
 - S'appuyer sur les outils existants pour proposer un discours positif et favorable à une bonne nutrition
22. Sensibiliser et promouvoir aux dépistages organisés des cancers
 - Développer l'information relative aux programmes de dépistages et améliorer l'accès des publics à ces campagnes de dépistages
23. Proposer des Ateliers Santé à l'attention des personnes en situation de précarité
 - Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations en situation de précarité et de vulnérabilité
24. Sensibiliser le public et les professionnels à la prévention des addictions
 - Former et accompagner les professionnels au repérage et à la prise en charge des addictions
25. Co-animer un groupe de travail sur la prévention du tabac
 - Développer une culture commune en matière de prévention du tabac
26. Construire et proposer une journée de prévention avec " Les parcours du Cœur"
 - Informer de manière ludique les enfants et/ou les jeunes sur des thématiques de santé publique et développer des comportements positifs
27. Communiquer et diffuser aux professionnels de santé le "petit guide pratique" destiné à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
 - Offrir aux professionnels de santé un outil d'aide à l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap.
28. Communiquer et promouvoir les actions du "Bien Vieillir" portées par les acteurs locaux
 - Favoriser l'accès aux actions de prévention proposées par les acteurs locaux, tout en favorisant la coordination et le développement de ces actions
29. Construire une solution de répit innovante pour améliorer la qualité de vie des aidants familiaux du Pays des Vosges Saônoises
 - Proposer une nouvelle offre de répit pour les aidants familiaux afin de favoriser le maintien à domicile
30. Mise en place du parcours personnes âgées
 - Améliorer la prise en charge globale du parcours de santé et de vie de la personne âgée

AXE 4 : Développer un cadre de vie favorable à la sante

31. Prévenir et réduire l'impact des facteurs environnementaux sur la santé au travers d'actions éducatives
 - Faciliter la coordination des actions santé-environnement
32. Réaliser des diagnostics acoustiques dans les établissements accueillants des enfants et réaliser le cas échéant les travaux d'amélioration
 - Améliorer l'acoustique des locaux accueillant des jeunes enfants

Article 7 : La gouvernance du CLS 2016-2019

Le comité de pilotage est composé des signataires du présent contrat. Il est animé conjointement par l'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Pays des Vosges Saônoises.

Son rôle :

- Il est l'organe décisionnel avec la définition du programme d'action et de son financement.
- Il est le garant de l'ensemble de la démarche du CLS, de sa mise en œuvre et de son évaluation.
- Il se réunit deux fois par an et plus en tant que de besoin.

Le Groupe d'Animation Territorial en Santé (GATS) est composé :

- Pays des Vosges Saônoises
- ARS Bourgogne Franche-Comté
- Préfecture ou son représentant
- Caisses d'Assurance Maladie (CPAM, MSA)
- Elus du territoire,
- Conseils Régional et Général,
- Professionnels de Santé : URPS MG, infirmier, chirurgien-dentiste, sage-femme, orthophoniste, podologue, pharmacien, kiné
- Conseils départementaux des différents ordres
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- Etablissements de santé et médico-sociaux
- Représentants des Maisons de Santé
- Représentants d'Usagers

Le GATS est animé par l'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Pays des Vosges Saônoises, ses missions sont les suivantes :

- Impulser le déploiement de l'Animation Territoriale dans le territoire
- Echanger sur les orientations du programme d'actions territorial (PAT) de l'ARS au regard du diagnostic territorial pour aboutir à l'issue à un CLS
- Suivre la mise en œuvre du CLS
- Proposer des actions nouvelles dans le cadre de la territorialisation des parcours de santé

Il se réunit deux fois par an et plus en tant que de besoin.

Article 8 : La mise en œuvre du CLS

Le Contrat Local de Santé sera mis en œuvre par les opérateurs du territoire, chaque opérateur développant sa fiche action grâce aux partenariats conduits avec les institutions, les établissements de santé et médico-sociaux, les professionnels de santé, les structures sociales, les associations et réseaux de santé intervenant au sein du territoire couvert par le CLS.

Le financement des actions du CLS s'effectuera à travers une sollicitation par le porteur de projet, le syndicat mixte du pays et/ou de l'Animateur Territorial en Santé (ATS) de l'ARS. Une coordination et une information régulière sont nécessaires entre l'Animateur Santé et l'Animateur Territorial en Santé afin de mettre en œuvre l'accompagnement et le suivi efficace des actions.

Par ailleurs, le CLS intégrera les évolutions possibles des Schémas Départementaux ou Régionaux qui l'encadrent et ce, pendant la durée du présent contrat.

Article 9 : Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature pour une période couvrant les années de décembre 2016 à décembre 2019.

Le délai pour la réalisation de l'ensemble des actions citées à l'article 7 est donc fixé au 31 décembre 2019.

A la fin de la durée du contrat, il fera l'objet d'une évaluation finale conduite conjointement par les signataires.

Toutefois, dans l'intervalle, un ou des avenants pourront être annexés, sur accord des signataires, afin d'étoffer les actions ou en développer de nouvelles qui répondraient à des besoins spécifiques, comme la territorialisation des parcours. Ce contrat est également susceptible d'évoluer par voie d'avenant: au regard des orientations du futur PRS 2018-2027.

Ainsi, certaines pistes évoquées lors des réunions de travail pourront être concrétisées ultérieurement une fois les conditions de faisabilité réunies :

- Sur une réorientation si besoin des objectifs généraux, des objectifs opérationnels ou des actions au regard des évaluations intermédiaires ;
- Sur un élargissement des thématiques faisant l'objet du CLS ;
- Sur une dotation financière complémentaire relative à un plan de financement finalisé.

Article 10 : Financement

L'ARS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat sous réserve des crédits disponibles et dans le cadre des dispositifs de demande de financements existants.

Elle s'engage, en outre, à cofinancer le poste d'animateur santé du territoire dans la limite maximale de 50% de la dépense engagée, plafonné à 25 000€ par an dans la limite de l'engagement contractuel.

Les partenaires s'engagent, dans le respect de leurs compétences respectives et sous réserve de leurs moyens, à contribuer ou à faciliter la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat.

Article 11 - Le suivi et l'évaluation du contrat

a. Le suivi annuel

Un suivi annuel, réalisé dans le cadre du GATS a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1,
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat,
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir,
- La définition d'éventuels avenants.

b. L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.

L'évaluation finale se fera à l'aide des fiches actions annexées au présent contrat.

Article 12 : Secret professionnel

Les signataires ainsi que toutes les personnes participant aux actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents personnels qu'ils auront pu recueillir au cours de leurs travaux et lors des travaux spécifiquement demandés par l'ARS Bourgogne Franche-Comté et qui requièrent un caractère confidentiel.

Aucune publication ou communication de ces études et de la mise en œuvre des actions du CLS ne pourra être effectuée à l'extérieur, sans autorisation expresse de l'ARS Bourgogne Franche-Comté.

Article 13 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'un des engagements prévus au présent contrat, celui-ci est résilié de plein droit, quinze jours après envoi, au Directeur Général de l'ARS de Bourgogne Franche-Comté, d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Le Directeur Général se réserve dans ce cas le droit de demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées. Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif de BESANCON les litiges qui n'auraient pu trouver de solution amiable dans les conditions précitées.

Cependant, ces délais pourraient être prorogés, par avenant, à la demande des signataires, si des difficultés d'un caractère exceptionnel justifiaient une plus longue période d'exécution. Dans ces hypothèses, la convention serait réglée à l'exclusion de toute indemnité selon les prestations réellement assurées.

Fait en 10 exemplaires, à Saint Loup sur Semouse, le 9 décembre 2016

Signatures :

**Agence Régionale de Santé de Bourgogne
Franche-Comté**
M. Christophe LANNELONGUE

Directeur Général

Région Bourgogne Franche-Comté
Madame Marie-Guite DUFAY
Représentée par

Elu(e) de région

Le Pays des Vosges Saônoises
M. Thierry BORDOT

Président du Pays des Vosges Saônoises

**Conseil Départemental de la Haute
- Saône**
M. Yves KRATTINGER

Président Départemental de la Haute -
Saône

Préfecture de la Haute-Saône
Madame Marie-Françoise LECAILLON

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Madame Patricia COURTIAL

Préfète de Haute-Saône

Directrice CPAM Haute Saône

Mutualité Sociale Agricole
Mme Lucrèce BOITEUX
Représentée par M. Robert DAGUENET

Elu MSA Franche Comté

ANNEXES : LES FICHES ACTIONS

AXE 1 : Animation du contrat local de santé et communication

FICHE ACTION N°1

Intitulé de l'action	Animer et mettre en œuvre le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays des Vosges Saônoises
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Animation du Contrat Local de Santé et Communication
Objectif opérationnel	Permettre la mise en œuvre opérationnelle du CLS 2016-2019
Enjeu de l'action	<p>Depuis 2009, le PETR du Pays des Vosges Saônoises (PVS) travaille sur l'élaboration d'une démarche santé avec la réalisation d'une étude sur l'offre de santé à l'échelle du territoire. Cette démarche a abouti le 1^{er} CLS, en définissant des orientations et des pistes d'actions. La préparation et la mise en œuvre du CLS 2012-2015 a nécessité des moyens en termes d'animation, de suivi des actions et d'évaluation.</p> <p>Depuis 2016, le PVS et l'ARS B/FC travaillent à la construction du 2nd CLS avec de nombreux partenaires locaux. Ainsi lors des groupes de travail de multiples champs d'actions ont été identifiés.</p> <p>Au vu des échanges, il semble nécessaire de poursuivre le travail d'animation réalisé depuis 2012 et de communiquer sur le dispositif et les différentes actions menées sur le terrain.</p> <p>En effet une des valeurs ajoutées du CLS réside dans la coordination des acteurs et le suivi des actions. Cela nécessite donc une mission d'animation inscrite dans la durée.</p>
Descriptif de l'action	<p>Le Contrat Local 2016 – 2019 est construit autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation et la communication - Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité - Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations - Développer un cadre de vie favorable à la santé <p>La mission d'animation doit permettre de créer du lien entre les différents partenaires et d'assurer la programmation et l'exécution des actions. L'animation sera assurée par un chargé de mission santé, recruté par le Pays des Vosges Saônoises. Il aura notamment pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Planification et programmation :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Programmer le déroulé des actions sur les 3 années et assurer la mise en œuvre du CLS o Favoriser les actions partenariales o Participer à l'émergence de projets structurants sur le territoire - <u>Pilotage et animation :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Préparer et assurer l'évolution du CLS (avenants, nouveaux partenariats...) o Animer les réunions partenariales o Identifier et mobiliser les acteurs locaux o Construire, porter et animer certaines actions - <u>Suivi et déroulé des actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Assurer la bonne exécution du contrat : mise en œuvre et suivi des actions o Restituer l'état d'avancement du CLS au Groupe d'Animation Territorial en Santé (GATS) : Produire un bilan d'activité et des comptes rendus

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Accès aux soins primaires et installation des professionnels de santé :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Structurer et mettre en avant l'offre d'accueil et d'installation sur le territoire o Accompagner à l'installation, en lien avec les communes, les professionnels de santé o Suivre l'élaboration des projets de santé et accompagner les étapes de la création d'une structure d'exercice coordonné - <u>Communication :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Assurer la promotion du CLS : les actions, partenariats et outils
Opérateurs	PVS – ARS B/FC – Région B/FC
Partenaires	
Éléments facilitateurs	Depuis 2014, une mission de soutien et d'accompagnement des professionnels de santé, portée par la MSA et l'ASEPT FC/B, a été développée sur le territoire. Cette mission est reprise par le PVS depuis janvier 2016
Préalables	
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Durée du CLS
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Mise en œuvre des projets du CLS Nombre de porteurs d'action Reconduite des actions
Budget	115 000 € / 3 ans Soit 38 500 € / an
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>ARS B/FC</u> : 50% ETP – Dispositif soutien ingénierie - <u>Région B/FC</u> : 25% ETP – Dispositif soutien mi-temps thématique Santé - <u>PVS</u> : 25% ETP

FICHE ACTION N°2

Intitulé de l'action	Promouvoir le Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Animation du Contrat Local de Santé et Communication
Objectif opérationnel	Assurer une communication harmonisée entre les différents acteurs du Contrat Local de Santé et promouvoir les actions
Enjeu de l'action	Valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et permettre une meilleure visibilité pour les professionnels de santé, les étudiants en formation, les élus et partenaires locaux ainsi que pour les habitants
Descriptif de l'action	<p>Le bilan du premier CLS a permis d'identifier la communication comme un axe primordial de la réussite de ce nouveau programme. C'est pourquoi nous devons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Promouvoir l'attractivité de l'exercice sur le territoire :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Identifier le réseau de maîtres de stage, le valoriser et le renforcer (Cf. FA n°3) o Référencer l'offre de santé sur le territoire du PVS o Promouvoir la Plateforme d'Appui aux Professionnels de Santé B/FC (Cf. FA n°3) - <u>Elaborer un plan de communication « santé » au sein du PVS :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Valoriser les actions du CLS o Concevoir des outils et des moyens de diffusion - <u>Elaborer des supports de communication, type newsletters ou bulletin d'information pour mettre en avant :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Les formations proposées dans le cadre du CLS o Les rencontres interprofessionnelles : planning, thématique, lieux (Cf. FA n°4) o L'offre de soins : offres d'emplois, de remplacements, permanences des spécialistes... o Les actions des partenaires : formations, colloques, actions santé... o Les différents projets de santé en cours et les nouveaux modes d'exercices, exemple : MSP, Pôle de Santé, regroupement de professionnels... o Les différentes possibilités d'exercices : libéral, salarié, temps plein, temps partiel... o Le territoire du PVS : ressources, cadre de vie... - <u>Créer des outils adaptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Elaborer une page « santé » sur le site internet du PVS o Diffuser le livret d'accueil à destination des professionnels de santé o Diffuser les offres de santé dans les centres de formation, auprès du Conseil de l'Ordre, des étudiants, des internes en médecine.... et sur des sites internet et revues spécialisées o Utiliser les médias locaux et les moyens de communication des collectivités - <u>Organiser et informer sur les manifestations :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Organiser et coordonner des événements multipartenaires afin de sensibiliser le public o Informer sur les dispositifs de prévention et la prise en charge de la population o Relayer les opérations de prévention nationales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le mois sans tabac – INPES en novembre / la journée mondiale sans tabac – OMS 31 mai ▪ La journée nationale des toxicomanies – 15 octobre

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée nationale de prévention des conduites addictives en milieu professionnel ▪ La journée de la pomme ▪ Le PPAPA.... <p>Afin de mener à bien cette action de communication, le PVS envisage de faire appel à un chargé de communication. Pour cela de nombreuses pistes sont évoquées : service civique, stagiaire, apprentissage, mutualisation de moyens....</p>
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Partenaires	Acteurs locaux, élus, collectivités ...
Éléments facilitateurs	Identification des partenaires locaux et des actions menées sur le terrain
Préalables	Identifier et construire un plan de communication avec différents partenaires
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Durée du CLS
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'actions de communication réalisées</p> <p>Nombre de contacts avec les professionnels de santé</p> <p>Nombre d'installation de nouveau professionnels de santé</p> <p>Nombre de visites sur le site et la page Facebook du PVS</p> <p>Nombre de supports de communication élaborés</p> <p>Nombre d'outils créés</p>
Budget	<p>6 000 € / 3 ans : affranchissement, création et impression d'outils de communication...</p> <p>Soit 2 000 € / an</p>
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pays des Vosges Saônoises</u> : 3 000 € - <u>ARS B/FC</u> : 3 000 €

ANNEXES : LES FICHES ACTIONS

AXE 2 : Favoriser l'accès à la sante et renforcer les soins de proximité

FICHE ACTION N°3

Intitulé de l'action	Impulser et animer une démarche en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS BFC
Axe stratégique du CLS	Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
Objectif opérationnel	Mobiliser les acteurs locaux pour favoriser l'installation des professionnels de santé et promouvoir l'exercice en milieu rural
Enjeu de l'action	<p>Depuis 2012, le PVS s'engage dans des actions visant à soutenir les professionnels de santé exerçant sur le territoire et à favoriser l'accueil de nouveaux professionnels. Le PVS a ainsi pour objectif d'être un relai entre les besoins du territoire et les différents dispositifs existants.</p> <p>Cette action vise ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter les initiatives d'accompagnement et de soutien des professionnels de santé - Promouvoir des conditions de vie et d'exercice favorables pour les professionnels de santé
Descriptif de l'action	<p>Malgré la désertification médicale et les prochains départs à la retraite de nombreux professionnels de santé, la mobilisation des acteurs de santé, des élus locaux, doit permettre de construire une dynamique en faveur de l'attractivité du territoire.</p> <p>Avant tout, il est nécessaire de renforcer l'information sur les missions et l'accompagnement proposés par le PVS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un lien entre les élus, les professionnels de santé du territoire et les ressources ou acteurs en contact avec les professionnels en recherche d'un lieu d'installation, - Favoriser l'installation des médecins généralistes et spécialistes pour assurer une dynamique dans l'offre de soins par l'intermédiaire du Pacte territoire santé 2 (PTS2) : <ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion du statut de praticien territorial de médecine générale (PTMG) - Inciter à la signature de contrats d'engagement de service public (CESP) et de contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA) <p>Il convient ensuite de mobiliser de nouveaux partenariats :</p> <p>1) <u>Partenariat avec les professionnels de santé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les professionnels de santé qui le souhaitent, dans l'accueil des étudiants : <ul style="list-style-type: none"> o Formation des professionnels : formations décentralisées sur le territoire pour les médecins généralistes via le CRGE o Proposer aux médecins généralistes de mutualiser les lieux de stages pour faire monter les étudiants en compétences et en expériences o Aide à la mise en lien des professionnels de santé avec les étudiants cherchant des lieux de stages sous la forme de speed meeting - Accompagner les projets d'installation et de regroupement comme les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), les Equipes de Soins Primaires (ESP), les Centres de santé Polyvalents (CdS), et à l'élaboration des futures communautés professionnelles territoriale de santé (CPTS)

- Accompagner les professionnels dans leurs réflexions autour de nouveaux projets : être identifié par les professionnels comme acteur ressource pour développer un accompagnement individualisé
- Soutenir les projets en cours de réalisation : co-animation des réunions, mise en lien avec les acteurs, aide au projet de santé
- Renforcer les structures existantes en développant des actions de préventions, formations et dispositifs (azalée)

A ce jour, plusieurs projets de regroupement existent sur le territoire : Lure, Melisey, Luxeuil-les-Bains, Frahier et Chatebier, Roye etc.... Ces projets peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du CLS.

- Proposer des modes d'exercices innovants :
 - Proposer des vacations
 - Effectuer des remplacements et/ou des rotations (1 semaine sur un territoire / 3 jours...)
 - Combiner les modes d'exercice (salarié/libéral)
- Sensibiliser et accompagner les professionnels de santé dans leur projet de cessation d'activité :
 - Solliciter les professionnels de santé de plus de 55 ans afin de construire un projet de remplacement
- Proposer un soutien logistique aux professionnels de santé : Centrale d'achats, secrétariat partagé, évacuation des déchets de soins...

2) Partenariat avec les Collectivités :

- Accompagner les Collectivités dans leurs projets de santé
- Construire une offre de logements avec les Communautés de Communes, à destination des stagiaires et professionnels de santé remplaçants :
 - Mobiliser des collectivités
 - Identifier l'offre de logement possible et disponible
- Favoriser l'intégration des stagiaires ou nouveaux professionnels sur le territoire : rencontres, temps d'accueil...
- Aller à la rencontre des professionnels de santé sur des forums et des manifestations organisés dans l'objectif de faire connaître le PVS et ainsi promouvoir le territoire
- Promouvoir les journées d'installation organisées par les centres de formation auprès des élus

3) Partenariat avec le Groupement Hospitalier 70 :

- Valoriser et développer les consultations spécialisées en partenariat avec le Groupement Hospitalier 70 (GH70)
- Construire une action de communication avec le GH 70 pour faire connaître le PVS auprès des internes du site de Vesoul
- Inviter les internes du GH70 aux actions menées dans le cadre du CLS : rencontres inter-pro, formation, éduc'tour...

4) Partenariat avec les étudiants :

- Développer les dispositifs d'aides dans le cadre des stages :
 - Apporter un appui à l'hébergement : mise à disposition d'un lieu d'habitation dans une démarche partenariale
 - Favoriser l'accueil des stagiaires et leur intégration sur le territoire
 - Proposer un dispositif d'accompagnement dans le cas d'un projet d'installation
 - Organiser des rencontres dans les centres de formation et les Universités : présentation commune ARS B/FC, PVS et CPAM

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une fois par an une rencontre sur le PVS, dans le but de faire découvrir le territoire et les ressources aux futurs professionnels : « Educ'Tour : Journée découverte du Pays des Vosges Saônoises » - Promouvoir et participer aux manifestations organisées par le CRGE <p>Toutes les actions proposées dans le cadre de l'amélioration de la démographie médicale sur le Pays des Vosges Saônoises seront communiquées aux URPS et aux Conseils de l'Ordre ; tout partenariat pourra être envisagé.</p> <p>Pour développer toutes ces actions, il pourrait être intéressant de les travailler à l'échelle des bassins de vie.</p>
Opérateurs	PVS – ARS B/FC
Partenaires	Centres de formation – Universités CPAM Collectivités – Acteurs locaux, GH70 Conseil de l'ordre, URPS, CRGE, ...
Éléments facilitateurs	Action initiée dans le cadre du CLS 2012 – 2015 La mutualisation de certaines actions avec le Pays Vesoul Val de Saône, notamment les actions en lien avec les centres de formation, pourraient être envisagées
Préalables	Construire un groupe de réflexion et mobiliser les centres de formation, les représentants de l'Ordre, les URPS
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de centres de formation/universités impliqués Nombre d'étudiants rencontrés Nombre de lieux de stages recensés Nombre de collectivités impliquées Nombre de MG en formation Nombre de professionnels de santé installés Nombre de PTMG, CESP, PTMA
Budget	38 000 € / 3 ans Soit 12 666 € / an
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>PVS</u> : 9 000 € / 3 ans - <u>ARS B/FC</u> : 19 500 € / 3 ans - <u>ASEPT FC/B</u> : 2 500 € pour l'Educ'Tour - <u>Collectivités</u> : 3 000 € / 3 ans - <u>Autres financements</u> : 4 000 €

FICHE ACTION N°4

Intitulé de l'action	Organiser des rencontres et des formations pour les professionnels du secteur de la santé et du médico-social
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
Objectif opérationnel	Favoriser les rencontres entre les acteurs de santé, du domaine médico-social et associatif, afin d'échanger et de confronter leurs pratiques professionnelles
Enjeu de l'action	Renforcer la dynamique de travail des professionnels et développer les liens entre les acteurs du territoire
Descriptif de l'action	<p>Organiser des rencontres permettant les échanges entre les professionnels de santé et les acteurs du territoire sur des thématiques précises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres interprofessionnelles sur des thématiques majeures du territoire : obésité, fin de vie, diabète, addiction, qualité de l'air intérieur, compétences psychosociales et estime de soi... <ul style="list-style-type: none"> o Définir un planning de rencontres sur l'année, au rythme d'une rencontre par trimestre o Construire les rencontres avec un ou plusieurs intervenants locaux en fonction des thématiques - Rencontres inter-établissement / professionnels libéraux : <ul style="list-style-type: none"> o Définir et élaborer des parcours de soins en précisant les mutualisations possibles et les modalités de mise en œuvre par type de prise en charge : filière gériatrique, médico-sociale, sorties d'établissements, parcours personnes handicapées ... o Identifier et promouvoir les complémentarités existantes et à venir entre les participants o Proposer des « mini stages » de découverte entre les établissements et les structures partenaires, afin de découvrir « le travail de l'autre » - Formation des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> o Repérage de la crise suicidaire (Formation IREPS 70) o Education thérapeutique (CoMET) o Addiction (Cf. FA n°24) o Formation nutrition précarité (Cf. FA n°23 IREPS 70)
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Partenaires	Groupement Hospitalier 70, AHBFC, MSP, Pôle de Santé, Professionnels de santé, Structures Médico-Sociales – Réseau de coordination (MAIA, ARESPA...) Maison de Services au Public, et Mission Locale Education Nationale – Infirmières scolaires CoMET, IREPS 70, ANPAA, GAFBC...
Éléments facilitateurs	Les rencontres interprofessionnelles sont organisées depuis 2014 sur le secteur du PVS. Ainsi 3 réunions ont été proposées : le parcours santé de la personne âgée, les addictions chez les jeunes et l'éducation thérapeutique du patient
Préalables	Organiser un planning : définir le choix des thématiques, les acteurs à mobiliser, les lieux de rencontres et le format
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<p><i>Février 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4^{ème} rencontre interprofessionnelle : les missions des sages-femmes <p><i>2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des partenaires - Création du planning des rencontres interprofessionnelles

	- Organisation des rencontres inter-établissements (phase de concertation – planning des rencontres)
Parcours / item ARS	Santé Mentale Diabète Addictologie
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	Nombre de rencontres inter-établissements Nombre de rencontres interprofessionnelles Nombre de participants (Professionnels de santé, structures, ...) Nombre d'établissements partenaires et engagés Nombre de patients bénéficiaires
Budget	3 000 € / 3 ans - 3 rencontres interprofessionnelles / an - Rencontres inter-établissement - Autres rencontres / formations Soit 1 000 € / an
Source de financement / Contribution	- PVS : 1 500 € – Animation et communication / Logistique - Collectivités : Logistique (mise à disposition des salles de réunion) / Communication

FICHE ACTION N°5

Intitulé de l'action	Développer les actions de prévention et de soins à destination des habitants, en s'appuyant sur les structures types Maison de Santé Pluri-professionnelle / Communauté Professionnelle Territoriale de Santé / Regroupement de professionnels de santé
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – ASEPT B/FC
Axe stratégique du CLS	Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
Objectif opérationnel	Développer des actions de prévention, de soins, et de formations, etc. sur le territoire
Enjeux de l'action	Permettre aux habitants du territoire d'avoir accès aux actions de prévention, campagnes de dépistages et aux informations de santé quel que soit leur lieu d'habitation. Construire une dynamique de santé à l'échelle du Pays dans le prolongement de l'action « Pays de santé » initiée dans le précédent CLS.
Descriptif de l'action	<p>Dans un premier temps, un état des lieux des actions et des projets proposés par les professionnels de santé sur le territoire devra être réalisé.</p> <p>Dans un second temps, ces actions devront être pérennisées puis développées sur l'ensemble du territoire du PVS, notamment sur les zones blanches afin de faciliter l'accès du public à la promotion de la santé.</p> <p>Ensuite, dans cette perspective, d'autres actions pourront être développées sur le territoire, en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux, type FeMaSaC, CoMET ou encore l'Ireps 70...</p> <p>Ces actions porteront sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Renforcer les actions de prévention en direction des personnes « isolées » :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Faciliter l'accès à l'information, via les grandes campagnes de prévention et le relais des médecins généralistes, MSP, MSAP, CPTS, Groupement de professionnels, etc. o Sensibiliser les publics par l'intermédiaire de journées thématiques : Dépistage des cancers cutanés, sein, colorectal..., prise en charge du diabète, BPCO, la maladie de Lyme, vaccination, ... o Informer et former les professionnels de santé sur les thématiques cooptées - <u>Renforcer l'accès aux soins :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Développer le projet « examen technique » porté par le Pôle Santé Nord Haute Saône sur l'ensemble du territoire - <u>Développer l'Education Thérapeutique du Patient</u> <ul style="list-style-type: none"> o Former des professionnels de santé à l'ETP en équipe éducative o Accompagner la mise en œuvre de projet d'ETP : coordination, soutien, financement... <p>La mise en œuvre de cette fiche action nécessite un travail et un investissement particulier, notamment en matière de coordination. L'ASEPT propose à travers cette fiche action un temps de travail de 20% d'un ETP en appui de l'animatrice santé du Pays et de l'animatrice territoriale ARS.</p> <p>Le développement de ces actions et l'accompagnement des professionnels, structurés ou non, doit permettre de créer une dynamique entre professionnels et ainsi créer un réseau plus vaste entre eux, notamment par le biais de CPTS par exemple.</p>

Opérateurs	ASEPT FC/B
Partenaires	MSA FC – Mutualité Française FeMaSaC, CoMET, IREPS 70, Pôle Santé Nord Haute Saône MSP / CPTS / Professionnels de santé Groupement Hospitalier 70 Association Régionale pour le dépistage de la rétinopathie diabétique de Franche-Comté Don du souffle - AFD
Éléments facilitateurs	Connaissance des thématiques / besoins prioritaires Proposer aux partenaires de construire l'action en fonction de leurs pratiques et besoins. Proposer des conventions avec les partenaires et identifier les acteurs locaux susceptibles d'être intéressés par les projets
Préalables	Collaboration étroite avec l'animatrice territoriale en santé
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Perspective de montée en charge sur les 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> - 2017 : construction d'une dynamique de santé (prise de contact, réunion d'échanges, diffusion d'information, mobilisation des professionnels de santé etc.) Construction du programme d'actions (2017-2019) avec les professionnels de santé - 2018 : poursuivre la dynamique santé et réalisation de 3 actions phares (information - formation des professionnels de santé - journées thématiques avec sensibilisation de la population) - 2019 : formaliser cette dynamique santé et réalisation de 5 actions phares (information - formation des professionnels de santé - journées thématiques avec sensibilisation de la population)
Parcours ARS	Précarité et vulnérabilité Personnes âgées Prévention
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de moyens / dynamique santé : nombre de prises de contact, nombre de rencontres, nombre d'envoi de documents Indicateurs de moyens / actions de prévention : nombre d'actions réalisées, personnes touchées, satisfaction de l'action Indicateurs de résultats / actions de prévention : nombre de personnes dépistées, nombre de formation, etc. Nombre de PS intégrés dans la dynamique
Budget	45 000 €, Soit 15 000 € / an (coordination + budget action)
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - ARS B/FC : 15000 € / an - MSA-ASEPT : La MSA via l'ASEPT apportera également un budget complémentaire en termes d'action (location salle, développement d'outil d'animation, impression...)

FICHE ACTION N°6

Intitulé de l'action	Développer l'accès des habitants au Centre d'Examens de Santé de la CPAM de Haute-Saône
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – CPAM/CES
Axe stratégique du CLS	Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
Objectif opérationnel	Faciliter l'accès des habitants du PVS aux soins et aux droits
Enjeu de l'action	<p>Le Centre d'Examens de Santé (CES) de la CPAM de Haute-Saône est un outil précieux en termes de prévention.</p> <p>Ce dernier propose la réalisation d'un examen de santé gratuit, basé sur une approche éducative et encadré par une équipe professionnelle pluridisciplinaire : il peut comporter des examens biologiques, médicaux, paramédicaux et bucco-dentaires, et un entretien médical.</p> <p>L'offre s'étend également à une aide aux démarches administratives (désignation d'un médecin-traitant, accès CMU...).</p> <p>Implanté à Vesoul, son accès est toutefois difficile en termes de mobilité pour les territoires éloignés, et notamment le Pays des Vosges Saônoises.</p> <p>Le CES a par ailleurs pour mission de cibler les publics vulnérables, éloignés du système de soins.</p>
Descriptif de l'action	<p>Favoriser l'accès au dispositif de prévention existant est un des objectifs du Contrat Local de Santé à l'échelle du territoire. C'est dans ce but que le PVS inscrit la mise en œuvre de cette action, en sensibilisant et en accompagnant les habitants du territoire aux bilans de santé dispensés par le CES de la CPAM Haute Saône.</p> <p>Il s'agit ainsi de promouvoir le CES et l'examen de santé, pour cela le PVS s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les partenaires locaux (Collectivités, CCAS, CMS, Foyer jeunes travailleurs...) de l'existence de cet outil - Organiser, pour des groupes d'environ 10 personnes en situation de vulnérabilité, le déplacement au CES pour bénéficier de l'examen de santé. - Organiser une rencontre avec la CPAM et le CES afin de finaliser le projet et de le présenter aux collectivités et structures d'accueil du public - Mutualiser les moyens de transports avec les partenaires locaux : ADAPEI, EHPAD... <p>Cette action est construite en partenariat avec la CPAM et le CES.</p>
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – CPAM/CES
Partenaires	Collectivités, association ou structure bénéficiant d'un véhicule
Éléments facilitateurs	La CPAM/CES a déjà conventionné avec de nombreux partenaires locaux du territoire
Préalables	Signature de Conventions entre la CPAM/CES et les structures partenaires
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De janvier 2017 à décembre 2019
Parcours ARS	Précarité – vulnérabilité
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de collectivités et de structures rencontrées</p> <p>Nombre de groupes constitués et reçus au CES</p> <p>Nombre de personnes concernées</p>

Budget	1 500 € / 3 ans (Transport, animation, communication...) Soit 500 € / an
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Collectivités</u> : Mise à disposition de moyens matériels - <u>CPAM 70/CES</u> : Mise à disposition de moyens humains et logistiques

FICHE ACTION N°7

Intitulé de l'action	Soutenir la création du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – AHBFC
Axe stratégique du CLS	Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
Objectifs opérationnels	<p>Améliorer la connaissance entre acteurs de la santé et du social, en contact avec des situations psychosociales complexes</p> <p>Mettre en place des actions coordonnées et améliorer la connaissance sur la prise en charge de la Santé Mentale</p> <p>Recueillir les problématiques concernant la santé mentale et l'insertion des patients atteints de troubles et maladies psychiatriques.</p> <p>Définir le cadre dans lequel ces problématiques pourraient être traitées</p>
Enjeu de l'action	<p>Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un lieu de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie publics, les élus locaux du territoire concerné, les usagers et les aidants. Il requiert donc une volonté politique locale de promouvoir la santé mentale. En effet, le CLSM a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.</p>
Descriptif de l'action	<p>Dans un premier temps, les acteurs locaux de la psychiatrie publique seront réunis afin de faire un état des lieux et identifier les besoins. Il faudra définir le niveau d'implication de la plateforme de santé mentale de l'AHBFC.</p> <p>Dans un second temps le projet sera présenté aux élus locaux, ainsi qu'aux partenaires du territoire.</p> <p>Le troisième temps consistera à organiser des réunions de concertation d'identifier un plan d'actions stratégiques adapté au territoire. Le comité de pilotage définira ainsi les missions du CLSM et adaptera les politiques nationales au territoire. Il arrête les priorités en tenant compte des orientations de l'assemblée plénière et des données d'observation complémentaires et propose la création de groupes de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Observation</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation de diagnostics préalables afin de déterminer les besoins, connaître les ressources locales et définir les publics et les thématiques prioritaires du projet du CLSM - <u>L'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Repérer précocement les troubles et faciliter l'accès aux soins pour une prise en charge précoce et adaptée, en dehors de l'urgence. o Prévenir l'aggravation des troubles et leurs conséquences sur l'état de santé de la personne et sur son insertion sociale - <u>L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Faciliter l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'insertion professionnelle et la formation. o Favoriser les activités culturelles et de loisirs pour les usagers et plus largement l'égalité place dans la cité. - <u>La lutte contre la stigmatisation</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Des actions de prévention et d'information sur les troubles sont mises en œuvre notamment lors de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) - <u>La promotion en santé mentale</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Apporter à la population générale et aux personnes pouvant être confrontées à des individus en souffrance psychique des connaissances minimales de signes et symptômes. Présenter à la population générale et aux professionnels médico-sociaux et éducatifs les institutions et les structures de soins

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>L'aide à la résolution des situations psychosociales complexes :</u> o Le CLSM peut mettre en place une cellule de coordination autour de situations individuelles complexes. La cellule a pour but d'organiser une analyse partagée entre professionnels permettant la résolution des situations individuelles difficiles et l'intervention coordonnée le plus en amont possible. <p>Cette action pourra être accompagnée par le Centre Collaborateur de l'OMS (CCOMS)</p>
Opérateurs	AHBFC
Partenaires	<p>CCOMS Services de l'Etat (ARS, DDSC, Préfecture, Education Nationale) Professionnels et associations de santé (médecins généralistes, psychiatrie privée, hôpitaux du territoire, infirmiers libéraux et scolaires, réseaux de santé, etc.) Services municipaux (CCAS, maisons de quartier, etc.) Acteurs sociaux et médico sociaux (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, EST, EHPAD, CAARUD, ANPAA, Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogique, associations, bailleurs sociaux, maison des adolescents, CHRS, Foyers de Jeunes Travailleurs, etc.) Acteurs culturels et de loisirs (associations, clubs sportifs, médiathèques, etc.) Forces de l'ordre (polices municipale et nationale), justice, sapeurs-pompiers...</p>
Éléments facilitateurs	Des acteurs locaux présents et identifiés sur le territoire
Préalables	Rencontrer les acteurs locaux et les élus afin de présenter le CLSM et s'assurer qu'une création est possible
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - <u>2017 :</u> o Identification et rencontre des acteurs o Promouvoir le projet
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	Nombre de rencontres organisées en 2017 Nombres de partenaires associés
Budget	A définir
Source de financement / Contribution	Hors CLS

FICHE ACTION N°8

Intitulé de l'action	Développer des projets de E-santé sur le territoire
Co-pilotes	ARS DAT / DS – Pays des Vosges Saônoises
Axe stratégique du CLS	Favoriser l'accès à la santé et renforcer les soins de proximité
Objectif opérationnel	Améliorer l'offre de santé sur le territoire en utilisant les possibilités offertes par la E-santé
Enjeux de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier des ressources médicales absentes sur le territoire - Apporter des réponses à des besoins spécifiques du territoire - Réduction des inégalités territoriales en santé/en matière d'offre de soins - Renforcer l'attractivité de l'exercice sur l'ensemble du territoire - Renforcer des synergies locales et faire émerger des communautés de professionnels (ou équipe de soins primaires) - Faire intégrer un volet e-santé dans les projets de santé des regroupements existants
Descriptif de l'action	<p>Conforter les projets existants et prendre en compte les besoins exprimés par le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Lister les actions déjà mises en place :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Bus dépistage de la rétinopathie diabétique o Suivi des plaies chroniques à distance avec le CHRU et un IDE du territoire o Télémédecine en dermatologie visant à assurer la prise en charge des patients résidants en EHPAD en évitant leurs déplacements o Expérimentation des examens techniques sur le territoire du Pays des Vosges Saônoises - <u>Lister les besoins exprimés :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Mobiliser les établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi que les professionnels de santé pour recenser les besoins via un questionnaire (en lien avec la Direction de l'Autonomie) o Mobiliser les URPS et les Ordres dans le cadre d'un travail partenarial <p>Développer de nouveaux projets à partir des ressources disponibles au sein des GCS (Groupements de Coopération Sanitaire) (catalogue de E-santé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réunions de présentation du catalogue avec les élus et les professionnels de santé avec l'aide des URPS et des Ordres - Travailler avec les professionnels volontaires (ville, sanitaire et médico-sociaux) pour répondre aux appels à projets de l'ARS en E-santé
Opérateurs	GCS E- santé (Groupements de Coopération Sanitaire)
Partenaires	Professionnels de santé du premier recours, élus, établissements sanitaires et médico-sociaux, MSP Ordres et URPS Pays des Vosges Saônoises
Éléments facilitateurs	Tous les projets médicaux partagés des GHT doivent intégrer un volet développement de la E-santé Ressources financières prévues pour développer la E-santé sur la grande région BFC

Préalables	Etat des lieux des usages déjà opérationnels ou suspendus sur le territoire Etude de faisabilité sur les moyens techniques des réseaux téléphoniques/internet
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	- <u>2017</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions d'information pour présenter le catalogue ▪ Etat des lieux des besoins ▪ Premiers dossiers présentés à l'appel à projet 2017
Modalités de suivi	Comité de sélection des appels à projet Copil télémedecine Copil CLS
Parcours / projet prioritaire ARS	E-santé
Indicateurs d'évaluation	Réalisation de la réunion de présentation Etat des lieux réalisés Nombre de projets présentés au comité de sélections Nombre de projets mis en œuvre sur le territoire
Budget	
Source de financement / contribution	- <u>ARS B/FC</u> : appel à projet

ANNEXES : LES FICHES ACTIONS

AXE 3 : Promouvoir les actions de prévention et améliorer les parcours de santé des populations

FICHE ACTION N°9

Intitulé de l'action	Favoriser la santé des jeunes enfants : "L'âge des pourquoi ?"
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – Mutualité Française
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Permettre aux enfants d'expérimenter et de développer des comportements favorables à la santé en proposant des animations ludiques par thème Organiser des réunions d'information avec l'équipe d'animation de la structure partenaire en lien avec les thématiques suivantes : solaire, accidents de la vie, alimentation-hydratation Organiser avec l'équipe d'animation un rendu du projet par les enfants : objets, affiches, spectacle présenté à l'occasion d'une animation pour les parents
Enjeu de l'action	La santé des enfants est conditionnée par leurs habitudes mais surtout par leur environnement dans lequel on peut inclure les habitudes des parents. Si le développement d'un enfant dépend des facteurs biologiques il est aussi influencé par son environnement : famille, éducation, activités, alimentation, qualité de l'air... Pour renforcer l'action auprès des enfants, le projet intègre donc l'environnement de l'enfant, les parents et les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle des parents dans l'éducation aux comportements favorables à la santé est essentiel puisque c'est en partie eux qui vont inculquer aux enfants leurs habitudes futures. - Les professionnels présents auprès des enfants durant les temps périscolaires sont des relais entre les enfants et les parents.
Descriptif de l'action	Cette action permet d'agir sur l'environnement de l'enfant en encourageant les comportements favorables à sa santé et son bien-être : sur l'hygiène buccodentaire, les risques solaire, l'alimentation, l'activité physique, la santé environnementale, les accidents domestiques... <ul style="list-style-type: none"> - « L'âge des Pourquoi ? » : La santé des tout-petits est déployée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : <ul style="list-style-type: none"> o Les enfants de 3 à 6 ans, les professionnels et les parents bénéficient d'actions de prévention et de promotion de la santé o L'action peut être proposée en parallèle de l'action Croki'Bouge <p>Sur 12 semaines, l'ensemble des publics participent à des séances permettant de créer une dynamique de santé au sein de la structure d'accueil périscolaire. Pour les professionnels, il y a 3 séances pour permettre à l'équipe de s'impliquer dans le projet, co-animer avec l'équipe Mutualité Françaises BFC et enfin animer des séances santé. Pour les enfants, 4 séances pour permettre aux enfants des vivre des expériences, partager des sensations, s'exprimer et respecter les autres. Pour les parents, les enfants et les professionnels, 1 séance pour se réunir et rendre compte du projet autour d'un spectacle ludique de promotion de l'hygiène buccodentaire et de l'alimentation.</p>
Opérateurs	Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté
Partenaires	Mutualité Française Doubs –SSAM REPOPOP FC MSA-ASPET Collectivités – centres périscolaires
Éléments facilitateurs	Ciblage des centres périscolaires bénéficiaires chaque année en concertation avec les élus et les structures du CLS Engagement de la structure retenue dans une démarche globale

	Implication de la structure dans le projet, lien avec l'équipe de professionnels et les parents
Préalables	<ul style="list-style-type: none"> - La Mutualité Française Bourgogne Franche Comté rencontre le responsable de la structure d'accueil de loisirs périscolaire - La structure et la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté signe une convention. Les 2 structures s'engagent dans le dispositif sur une durée de 12 semaines incluant des phases de formation, d'animation, de co-animation. - La structure doit assurer le lien, la communication avec les parents et les enfants autour du projet - La Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté planifie avec l'accord de la structure les 8 séances (3 professionnels, 4 enfants et 1 parent)
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	2017 : 2 modules de 8 séances 2018 : 2 modules de 8 séances 2019 : 2 modules de 8 séances
Parcours ARS	Petite enfance- enfance
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	<p>Les participants identifient les risques, connaissent les moyens de protection face au soleil = <i>Nombre de personnes identifiant les risques liés à l'exposition au soleil et connaissant les moyens de protéger les enfants.</i></p> <p>Les participants citent les principales causes de pollution de l'air intérieur les moyens d'éviter cette pollution et les conséquences d'une exposition aux produits nocifs = <i>Nombre de personnes citant les principales causes de pollutions, les moyens de l'éviter et les conséquences.</i></p> <p>Les participants utilisent les 5 sens dans la dégustation d'aliments, identifient les différents outils existants pour réaliser des ateliers d'éveil sensoriel auprès des enfants = <i>Nombre de personnes déclarant être capable d'utiliser les 5 sens dans la dégustation d'aliments et d'identifier les différents outils existants pour réaliser des ateliers d'éveil sensoriel auprès des enfants</i></p> <p>Les participants citent les principales causes d'accidents, et sont capables de réagir face à un danger et face à un accident = <i>Nombre de personnes déclarant être capable de citer les principales causes d'accident et sachant réagir en cas de danger et/ou d'accidents.</i></p> <p>Les enfants expérimentent des situations, ressentent des sensations et des émotions = <i>Nombre d'intervention respectant le déroulement</i></p> <p>Les parents participent au rendu de projet = <i>Proportion des personnes satisfaites, ravies et interpellées par l'intervention + Nombre de parents qui participent à la soirée parents/enfants</i></p>
Budget	16 320 € / 6 modules sur 3 ans 2 720 € / 1 module de 8 sessions / (Achat matériel / Frais de personnel / Publications / frais postaux ...)
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> - ARS B/FC : 1 910 € (3 820 € pour 2 modules/an et 11 460 € pour les 6 modules sur 3 ans) - Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté : 635 € (1270 € pour 2 modules/an et 3810€ pour les 6 modules sur 3 ans) - ASEPT FC/B : 175 € (350 € pour 2 modules/an et 1 050 € pour les 6 modules sur 3 ans) - Collectivités : Moyen humain, logistique et communication - Autres financeurs : PMI, CAF, CCAS...

FICHE ACTION N°10

Intitulé de l'action	Améliorer l'hygiène bucco-dentaire des enfants à partir de 6 ans
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS – CPAM/CES
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Proposer une séance de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire aux élèves de classes de CP dans les établissements scolaires situés en zone défavorisée
Enjeu de l'action	Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, grâce à la promotion du dépistage et du brossage des dents.
Descriptif de l'action	<p>Dans un premier temps, un contact avec l'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur doit être organisé pour présenter le dispositif et obtenir un accord pour les interventions dans les classes ciblées.</p> <p>Dans un second temps, l'infirmière du Centre d'Examens de Santé de la CPAM assurera l'animation dans les classes de CP.</p> <p>Une prise en charge sera remise aux élèves pour réaliser un examen bucco-dentaire (examens et soins pris en charge à 100% par l'assurance maladie), ainsi qu'un kit de brossage.</p> <p>Des outils seront aussi proposés aux enseignants : quizz et arbre à pommes.</p>
Opérateurs	CPAM 70/Centre d'Examens de Santé
Partenaires	Education Nationale Chirurgiens-dentistes du Secteur
Eléments facilitateurs	Adhésion des chirurgiens-dentistes du secteur (Information dispensée par la CPAM Haute Saône)
Préalables	Accord de l'Education Nationale – recensement du nombre de classes du périmètre du CLS entrant dans le dispositif
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	6 classes par année scolaire sur le département
Parcours ARS	Petite enfance – enfance Précarité – vulnérabilité
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	Nombre de classes vues % de visites chez le dentistes/Nb d'enfants sensibilisés (objectif à >60%)
Budget	
Source de financement	Action autofinancée par la CPAM

FICHE ACTION N°11

Intitulé de l'action	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants dès l'âge de 6 ans : Croki'Bouge
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – RéPPOP FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants
Enjeu de l'action	<p>Le RéPPOP-FC, l'Inspection académique 70 et le service de PMI travaillent ensemble afin de prévenir et réduire le surpoids et l'obésité chez les jeunes haut-saônois. En effet, le département est particulièrement touché par cette problématique. Les calculs d'IMC réalisés en classes de 6^{ème} permettent aujourd'hui de mieux cerner les zones « à risque », davantage localisées dans les zones plutôt rurales et défavorisées. On connaît le rôle important du niveau socio-économique sur la prévalence de l'obésité pédiatrique. Le Pays des Vosges Saônoises est ainsi particulièrement concerné.</p> <p>Ce premier constat incite à réfléchir à une politique de prévention du surpoids et de l'obésité de l'enfant particulièrement ciblée sur les zones où la prévalence du surpoids est élevée chez les jeunes.</p>
Descriptif de l'action	<p>Le programme de prévention primaire du surpoids de l'enfant « CROKYBOUGE » a été conçu avec l'expertise du RéPPOP-FC et de l'IREPS-FC en s'appuyant sur d'autres expériences nationales et régionales. Cette action s'adresse aux enfants de CP et à leurs parents, avec un objectif de santé globale sans cibler particulièrement les enfants en surpoids.</p> <p>Plusieurs thématiques sont abordées auprès des jeunes enfants : Rythme de vie, Développer le goût, L'activité physique, Boire de l'eau, Fruits et légumes, Faim et satiété, en lien étroit avec les programmes scolaires. CrokyBouge intègre des temps d'échanges avec les parents, dont le rôle est essentiel dans l'éducation à la santé des enfants. Deux ateliers leur sont proposés afin de présenter le travail des enfants, d'échanger et d'apporter des informations sur le mode de vie et la nutrition.</p> <p>Les 8 ateliers sont animés par des diététiciennes avec des outils créés par le RéPPOP-FC, en étroite collaboration avec les professeurs des écoles et les infirmières scolaires. L'objectif est ensuite que ces professionnels puissent continuer à proposer ces ateliers en autonomie, les outils étant laissés aux professeurs.</p> <p>Une attention particulière sera apportée aux zones où le taux de prévalence des enfants dépistés est supérieur à 20% à l'entrée en collège. Ainsi les communes de Saint-Loup-sur-Semouse, Vauvillers, Faucogney-et-la-Mer et Melisey seront les premières mobilisées.</p>
Opérateurs	RéPPOP-Franche Comté (Réseau de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique) et Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 70 (DSDEN70).
Partenaires	
Eléments facilitateurs	Le département de la Haute-Saône est un département actif PNNS Action réalisée en 2013 dans le cadre du CLS 2012-2015
Préalables	Une première déclinaison de ce programme s'est déroulée au cours de l'année scolaire 2013/2014 dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises (13 classes de CP des villes de Lure, Luxeuil-les-Bains, St Loup-sur-Semouse et Vauvillers). La première évaluation étant très positive.

	Le projet nécessitant l'implication des écoles concernées, il est impératif de valider en amont le projet avec le DASEN (Directeur académique), la santé scolaire, les IEN (Inspecteurs), les directeurs d'école et les enseignants de CP ciblé.
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Présentation du projet 1 ^o semestre 2017 Déroulement de l'action : Année scolaire 2017/2018 (de novembre à mai)
Parcours ARS	Petite enfance – enfance Nutrition – santé
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de classes et d'élèves ayant été sensibilisés Nombre de parents ayant intégrés les interventions Satisfaction des parents Nombre de professionnels formés
Budget	1000 € / atelier / classe
Sources de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - ARS B/FC : 30 000 € / 3 ans - RéPPOP-FC : mise à disposition de temps salarié.

FICHE ACTION N°12

Intitulé de l'action	Favoriser la mise en place d'ateliers tremplin : « Pass'Sport Forme »
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – RÉPPOP Franche Comté
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité des enfants
Enjeu de l'action	<p>L'obésité positionne généralement l'enfant dans une situation d'échec vis-à-vis des pratiques physiques. Ce sont souvent des adolescents qui ont été mis à l'écart dans les clubs sportifs car trop peu performants. De plus, le regard des autres, les moqueries... freinent leur adhésion dans les sports collectifs ou individuels. L'environnement et la culture familiale ne sont pas non plus toujours propices aux exercices physiques réguliers. Tous ces facteurs induisent un phénomène de rejet de la pratique et une augmentation accrue de l'inactivité. Ce manque chronique d'activité physique entraîne chez l'enfant en surpoids une diminution progressive de sa condition physique. A terme, ceci a des conséquences somatiques, psychologiques et sociales qui ont un retentissement sur sa qualité de vie.</p> <p>L'objectif de cette action est de favoriser la mise en place d'un atelier Tremplin « Pass'Sport Frome », améliorant la préparation physique et psychologique de l'enfant en surpoids afin de faciliter son retour sur les terrains de sport.</p>
Descriptif de l'action	<p>La Haute-Saône compte maintenant trois ateliers Pass'Sport Forme : Vesoul, Lure et Luxeuil les Bains. L'idée dans ce 2nd CLS est de soutenir les ateliers initiés et de développer de nouveaux ateliers d'activités physiques adaptées sur le Pays des Vosges Saônoises. Une attention particulière sera apportée aux zones où le taux de prévalence des enfants dépistés est supérieur à 20% à l'entrée en collège. Ainsi les communes de Saint-Loup-sur-Semouse, Vauvillers, Faucogney-et-la-Mer et Melisey seront les premières mobilisées.</p> <p>Mobiliser les enfants scolarisés en 6^{ème} et par extensions leurs parents, ainsi que les professionnels de santé, de l'enfance de l'éducation et de l'animation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'accès à l'activité sportive des enfants en surpoids ou en obésité - Accompagner les enfants qui le souhaitent vers une activité physique adaptée, régulière et sécurisée - Mettre en place au sein des collectivités une dynamique « sport nutrition santé », avec des acteurs sensibilisés et formés à la prise en charge de ce public <p>Les séances d'activités sportives adaptées sont assurées par des enseignants en APA ou enseignants d'EPS formés à la prise en charge d'enfants et d'adolescents obèses.</p> <p>Afin d'assurer des séances adaptées et un suivi personnalisé de chaque jeune, le groupe est constitué de 12 jeunes d'une même tranche d'âge + ou – 2 ans.</p> <p>Les ateliers sont organisés à raison d'une à deux séances par semaine, dans des infrastructures sécurisées, destinées à la pratique sportive (gymnase, stade...). Ils durent 2 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1h30 de pratique physique effective (méthode SELF : S'Entraîner La Forme)

	<ul style="list-style-type: none"> - 30 min pour aider individuellement les enfants à élaborer leur "projet sportif" <p>Le recrutement du groupe est élaboré prioritairement par les médecins généralistes, les professionnels de santé du réseau, les médecins et infirmières scolaires, les travailleurs sociaux. Le personnel pédagogique de l'éducation nationale peut également orienter un élève qu'il sent en difficulté. Le dispositif prévoit à terme un accompagnement vers une association sportive adaptée aux capacités et aux goûts de l'enfant. C'est l'éducateur qui fait le lien avec les associations sportives extérieures.</p> <p>Ces ateliers pourront être associés aux actions de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et développer l'éducation nutritionnelle dans le cadre du PNNS (Petits déjeuner pédagogique avec conseils aux parents / éducation à l'équilibre alimentaire auprès des enfants de CP et leurs parents Cf. FA n°11 Croki'bouge - Inscription dans le Plan Sport, Santé, Bien Etre en Bourgogne Franche Comté – Plan régional 2016 – 2020
Opérateurs	Les collectivités territoriales du Pays des Vosges Saônoises avec l'appui du RéPPOP Franche Comté (Réseau de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique)
Partenaires	Education Nationale Collectivités Associations sportives Professionnels de santé
Eléments facilitateurs	L'expérience des 2 communes qui portent l'atelier
Préalables	Faire connaître le dispositif auprès des acteurs Trouver des locaux et des collectivités partenaires
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - Fin 2016 signature du CLS - Début 2017 : recherche de collectivité partenaire - Fin 2017 : mise en œuvre des nouveaux ateliers
Parcours ARS	Nutrition – santé Adolescents – jeunes adultes
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de filles et garçons qui participent à l'atelier Nombre d'enfants ayant une pratique régulière de l'activité physique à la sortie du dispositif Nombre de licenciés en association à la suite à l'action</p> <p>Bilan qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les professionnels qui orientent les enfants dans le dispositif - Concernant l'élaboration du projet sportif des jeunes
Budget	3 200 € par atelier / an pour deux séances hebdomadaires (+ 960 € valorisé pour la mise à disposition d'infrastructure sportive). Au cours de 3 années du CLS, la subvention versée pour cette action sera dégressive.
Sources de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - ARS B/FC : 9 000 € / 3 ans. Dans la limite de 2 projets par an sur la base de 1 500 € par projet / commune. - Collectivités territoriales : commune, communauté de communes

FICHE ACTION N°13

Intitulé de l'action	Développer les compétences psychosociales chez les enfants en favorisant une approche globale de la santé
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Mettre en place une action auprès des enfants de 8 à 12 ans pour travailler leurs compétences psychosociales. Proposer aux professionnels une formation-action autour des compétences psychosociales.
Enjeu de l'action	<p>Le Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 fixe comme priorité la prise en compte des populations les plus exposées pour réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux. Pour cela, le plan indique qu'une politique de promotion globale de la santé doit être mise en place et doit être accompagnée d'un travail de renforcement des compétences psychosociales des jeunes et de celles de leurs parents.</p> <p>Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. Ainsi l'OMS dénombre 10 compétences psychosociales regroupées par paires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir résoudre les problèmes/Savoir prendre des décisions - Avoir une pensée créative/Avoir une pensée critique - Savoir communiquer efficacement/Etre habile dans les relations interpersonnelles - Avoir conscience de soi/Avoir de l'empathie pour les autres - Savoir gérer son stress/Savoir gérer ses émotions. <p>L'action que nous souhaitons mettre en place s'inscrit dans la logique du plan gouvernemental pour développer et renforcer les compétences psychosociales des enfants du Pays des Vosges Saônoises.</p>
Descriptif de l'action	<p><u>Comité de pilotage :</u> Un comité de pilotage constitué de l'ARS B/FC, la MSA FC, le PVS, la DDCSPP 70, la DSDEN 70, l'ANPAA 70 et l'IREPS FC – Antenne 70 se réunira deux fois par an pour définir le territoire pour l'année, les modalités d'intervention et faire le bilan.</p> <p><u>Chaque année scolaire, l'action sera déclinée sur un territoire défini par le Comité de pilotage :</u> Dès lors, un groupe de travail sera constitué avec l'ANPAA 70, l'IREPS FC – Antenne 70 et les partenaires locaux (professeurs des écoles, animateurs de centres périscolaires, infirmières scolaires, ...)</p> <p>Ce groupe de travail se réunira dans le but de co-construire une action autour des compétences psychosociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première rencontre aura pour objectif de présenter le projet aux différents partenaires - Quatre autres temps auront pour but de former les professionnels relais aux compétences psychosociales et de co-construire avec eux une action à destination des enfants de 8 à 12 ans. <p>Une journée d'action se déroulera sur le territoire pour les enfants de 8 à 12 ans. Cette journée sera construite chaque année par le groupe de travail et</p>

	pourra prendre des formes différentes (Par exemple : théâtre forum, jeu participatif, ...)
Opérateurs	IREPS FC – Antenne 70 ANPAA 70
Partenaires	Professeurs des écoles (classes de CE2, CM1, CM2) – Professeurs de collège (classes de 6ème) CPE – Infirmières scolaires Les responsables et animateurs de centres de loisirs DDCSPP 70, DSDEN 70
Eléments facilitateurs	Expérience du projet déployé dans le cadre du CLS du Pays de Vesoul Val de Saône
Préalables	Communiquer sur le projet auprès des partenaires institutionnels : DSDEN 70, DDCSPP 70 Mobilisation des partenaires. La formation sera assurée si un minimum de participants est inscrit sur la session (15 personnes)
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Année scolaire 2017 – 2018 : <ul style="list-style-type: none"> - Réunir le comité de pilotage : Juin –Juillet 2017 - Proposer la 1ère formation – action sur un territoire : Septembre 2017 - Réaliser la 1ère formation – action : de Septembre 2017 à avril 2018 - Réaliser la 1ère journée d'action auprès des enfants : entre Avril et Juin 2018 - Réunir le comité de pilotage pour faire le bilan : Juillet 2018 Année scolaire 2018 – 2019 : <ul style="list-style-type: none"> - Réunir le comité de pilotage : Juin –Juillet 2018 - Proposer la 1ère formation – action sur un territoire : Septembre 2018 - Réaliser la 1ère formation – action : de Septembre 2018 à avril 2019 - Réaliser la 1ère journée d'action auprès des enfants : entre Avril et Juin 2019 - Réunir le comité de pilotage pour faire le bilan : Juillet 2019
Parcours ARS	Adolescents – jeunes adultes
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Evaluation de l'activité : <ul style="list-style-type: none"> - Compte rendu de réunion - Retro planning - Identifier les actions mises en œuvre par les acteurs formés sur l'année n+1 Evaluation des résultats : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les professionnels relais : <ul style="list-style-type: none"> o Nombre de professionnels relais ayant participé à l'action o Typologie des professionnels relais ayant participé à l'action o % de professionnels relais se sentant en capacité de mettre d'autres actions sur les compétences psychosociales o % de professionnels relais disant vouloir poursuivre des actions sur les compétences psychosociales o % de professionnels étant satisfait de l'action - Pour les enfants : <ul style="list-style-type: none"> o Nombre d'enfants touchées par l'action o Nombre d'hommes/de femmes o Tranche d'âge o % d'enfants affirmant que la journée d'animation a été un lieu d'apprentissage/de convivialité

	<ul style="list-style-type: none"> ○ % d'enfants disant avoir acquis de nouvelles connaissances/compétences + liste des nouvelles connaissances/compétences acquises ○ % d'enfants satisfaits de la journée d'animation
Budget	21 900 € / 3 ans Soit 7 300 € / an
Source de financement / Contribution	- <u>ARS B/FC</u> : 21 900 €

FICHE ACTION N°14

Intitulé de l'action	Promouvoir le « Pass'Santé Jeunes »
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – Ireps Franche-Comté
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectifs opérationnels	<p>Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de santé à travers l'utilisation de l'outil dématérialisé Pass'Santé Jeunes et avec l'appui d'un réseau d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et structurer un réseau de professionnels impliqués dans la santé des jeunes (scolaire, extra-scolaire, professionnel) - Faciliter l'appropriation des contenus du Pass'Santé Jeunes pour renforcer l'utilisation d'outils et de méthodes d'intervention validées en éducation et promotion de la santé. - Coordonner les dispositifs en lien avec la santé des jeunes et co-construire des actions d'éducation et de promotion de la santé en faveur des jeunes.
Enjeu de l'action	Fédérer les acteurs locaux concernés par la santé des jeunes de 8 à 18 ans autour du dispositif « Pass'Santé Jeunes ».
Descriptif de l'action	<p>Les conduites et les prises de risques font partie de la construction de l'adolescent et sont des causes importantes de morbidité et de mortalité de cette classe d'âge.</p> <p>Quel que soit le comportement ou les produits consommés, la prévention des risques nécessite une démarche globale d'éducation pour la santé selon une double approche : biomédicale et bio-psycho-sociale. A chaque âge, des acquisitions sont nécessaires afin que l'adolescent construise sa démarche de prévention dans l'objectif de préserver son capital santé selon son rythme et ses attentes.</p> <p>La démarche « Pass'Santé Jeunes » se fonde sur une forte mobilisation et l'implication des acteurs concernés par la santé des jeunes de 8 à 18 ans. Pour ce faire, elle s'articule autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un site internet à destination des jeunes et de leur entourage (www.pass-santejeunes-bourgogne.org) où l'on peut y trouver des contenus fiables et probants sur des thématiques de santé. - Un site internet à destination des professionnels concernés par la santé des jeunes pour les accompagner dans la création et l'animation d'actions de prévention et d'éducation pour la santé (www.pass-santepro.org) - Une démarche territoriale qui s'appuie sur les acteurs locaux professionnels des domaines de la santé, de l'enseignement, du sport, des loisirs ainsi que de l'entourage proche des jeunes (familles). <p>Ainsi la démarche « Pass'Santé Jeunes » s'organise comme telle :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identification des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Recueil du soutien et appui politique du territoire - Organisation de l'équipe projet 2) Réalisation d'un état des lieux de la santé des jeunes auprès des acteurs locaux et des jeunes 3) Organisation d'un comité territorial de pilotage regroupant des acteurs locaux 4) Présentation de la démarche aux professionnels concernés par la santé des jeunes et organisation d'une formation/sensibilisation aux stratégies d'intervention efficaces en promotion de la santé des jeunes 5) Co-construction d'un plan d'actions/communication avec les partenaires mobilisés et/ou avec les jeunes du territoire
Opérateurs	ARS B/FC – Pays des Vosges Saônoises – Ireps FC

Partenaires	Centres socioculturels et de loisirs, Education Nationale (DSDEN, établissements scolaires, CESC...), MFR, Ministère de l'Agriculture, structures et professionnels de santé, du social ou du médico-social (Maison des Adolescents, Centre de planification et d'éducation familiale, MJC, Missions locales, ANPAA...), Collectivités locales (Conseil Départemental, Communautés de communes, CCAS ...), médecine du travail, associations sportives, etc.
Eléments facilitateurs	Le dispositif « Pass'Santé Jeunes » a été initié en Bourgogne, par l'ARS BFC et l'Ireps Bourgogne. Un protocole de généralisation a été élaboré afin de faciliter l'extension du programme en Franche-Comté.
Préalables	Constitution d'une équipe projet pour le portage du programme. Appropriation du protocole de généralisation de la démarche.
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - De septembre à décembre 2016 : <ul style="list-style-type: none"> o Identification des acteurs et état des lieux o Organisation des instances, comité territorial notamment, présentation de la démarche et formation des professionnels o Définition du plan d'actions et de communication 2017 - Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> o Définition, mise en œuvre, suivi et évaluation d'un plan d'actions et de communication
Modalités de suivi	Equipe projet « Pass'Santé Jeunes » et comité territorial Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions de formation/sensibilisation développées en direction des partenaires Nombre et nature des actions développées par les acteurs locaux mobilisés Nombre et nature des actions développées avec les jeunes Nombre de partenaires constituant le réseau « Pass'Santé Jeunes » Nombre de fréquentations des sites internet Pass'Santé Jeunes et Pass'Santé Pro
Budget	6 000 € / 3 ans 2 000 € / an
Source de financement / Contribution	- ARS B/FC : 6 000 € / 3 ans

FICHE ACTION N°15

Intitulé de l'action	Transmettre des messages de prévention et d'éducation à la santé au travers de l'action les « Journées de la pomme »
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – ANPAA 70
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Savoir faire des choix favorables pour une bonne santé, valoriser une boisson non alcoolisée et sensibiliser la population sur le risque « alcool sur la route »
Enjeu de l'action	<p>Rares sont les jeunes de 17 ans qui à cet âge n'ont expérimenté aucun des trois principaux produits que sont l'alcool, le tabac et le cannabis. Or, ces consommations sont d'autant plus dommageables qu'elles se produisent en phase de maturation cérébrale, qu'elles exposent les jeunes à davantage de comportements de prise de risques. Il apparaît donc urgent de développer des stratégies validées, conformes aux recommandations internationales, tant en termes de prévention que de soins.</p> <p>De la petite enfance à la post-adolescence, la prévention des conduites addictives doit être conduite avec le souci constant d'empêcher, de retarder ou de limiter les consommations, sans proposer de réponses hygiénistes ou moralisatrices, dont on sait qu'elles sont inefficaces. Le seul interdit légal ne constitue pas un argument suffisant. Pour être compris, il doit s'intégrer dans une politique de promotion globale de la santé. Il doit surtout être accompagné d'un travail de renforcement des compétences psychosociales des jeunes et de celles de leurs parents. Dès que cela est possible, il faut aider les premiers à dire non, les seconds à ouvrir et maintenir le dialogue pour mieux fixer les limites.</p>
Descriptif de l'action	<p>Pour cette nouvelle édition des journées de la Pomme, l'ANPAA souhaite organiser l'évènement sur la commune de Luxeuil-les-Bains. Un premier contact sera pris avec la commune pour trouver une salle avant la fin de l'année 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer le comité de pilotage avec les partenaires locaux : la Ville, le GH70, les établissements scolaires, les associations, les institutions, la MDA, l'ARS et le Pays des Vosges Saônoises... - Trouver les intervenants pour les ateliers - Contacter les établissements scolaires - Créer les outils de communication <p>Pendant une semaine, élèves et adultes pourront visiter différents ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de jus de pomme - Séchage de pommes - Présentation de pommiers - Exposition de variétés de pomme avec les Croqueurs de pommes - Stand sécurité routière avec la Préfecture - Atelier nutrition tenue par des diététiciennes et présentation PNNS - Présentation du Pass'Santé Jeunes <p>Les visites seront organisées par groupe d'élèves et d'adultes volontaires. Les ateliers seront également accessibles en visites libres.</p>
Opérateurs	ANPAA 70
Partenaires	Education Nationale Croqueurs de Pommes Sécurité Routière (Préfecture) Conseil Départemental Les pompiers Ville de Luxeuil, le Pays des Vosges Saônoises

	GH70 Associations
Éléments facilitateurs	Action mise en place par l'ANPAA depuis 1990 sur le département de la Haute-Saône
Préalables	Précédentes manifestations sur GRAY en Octobre 2015 et Saint Loup sur Semouse en 2014
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Octobre 2016 – septembre 2017 : lancement et avancement du projet Octobre 2017 : réalisation de l'action Novembre 2017 : bilan de l'action
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes venues visiter les stands Nombre d'établissements ayant bénéficiés de l'action % de personnes satisfaits de leur visite
Budget	12 500 €
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>ARS B/FC</u> : 3 000 € - <u>Conseil Départemental</u> - <u>Préfecture</u> - <u>Commune accueillante</u>

FICHE ACTION N°16

Intitulé de l'action	Favoriser l'expression des adolescents : « Paroles en tête »
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Améliorer la prévention et les échanges avec les adolescents
Enjeu de l'action	<p>Il s'agit de mener une action continue de prévention des conduites à risque à l'adolescence, en créant des temps et des espaces de paroles, dans les lieux de vie des jeunes. Rencontrer les adolescents hors du dispositif scolaire classique, en élargissant l'action dans les maisons de quartier si possible. Cette action créée par la Maison des adolescents de Besançon a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les jeunes autour de leur santé - Susciter leur intérêt sur les questions liées à la citoyenneté - Favoriser le dialogue parents/enfants - Renforcer le partenariat entre les différents acteurs.
Descriptif de l'action	<p>« Paroles en tête » est une action de prévention en direction des jeunes. Il s'agit de créer un temps d'échange le plus attractif possible avec les adolescents (13/18 ans) dans un environnement favorisant le débat sur les questions de santé (prévention sanitaire) et de citoyenneté (prévention délinquance).</p> <p>Cette exposition s'installe dans un collège ou dans une structure d'animation pour une quinzaine de jours et elle y crée l'événement par l'organisation de débats.</p> <p>Lors de ces débats, des professionnels des réseaux de la santé et de la citoyenneté échangent avec les jeunes, par groupe de 15 à 20, sur les questions qui les préoccupent. A la fin de chaque intervention, pour avoir plus d'informations les professionnels renvoient les jeunes sur le site du « Pass'Santé Jeunes ».</p> <p>Des conférences ou animations complémentaires peuvent être proposées aux parents d'élèves, adultes du quartier ou groupe constitués qui le souhaitent. Utiliser l'outil pour proposer un ensemble d'intervention au cours de l'année dans les structures.</p>
Opérateurs	CIDFF 70 (Centre d'Information pour le droit des femmes et de la famille)
Partenaires	Pays des Vosges Saônoises, Inspection académique, DSSP du Conseil général, PJJ, Gendarmeries, MJC, MFR, CFA, Mission locale, AHFC, Centres sociaux et culturels, DDCSPP
Éléments facilitateurs	Action réalisée dans le cadre du CLS 2012-2015
Préalables	Organiser le planning d'intervention en amont avec les acteurs locaux (Vie affective et sexuelle, addictions, alimentation, bruit...)
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	42 interventions par an

Parcours ARS	Adolescents – jeunes adultes
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées
Budget	26 400 € / 3 ans Soit 8 800 € / an
Source de financement	- <u>ARS B/FC</u> : 26 400 € / an

FICHE ACTION N°17

Intitulé de l'action	Développer les compétences en éducation nutritionnelle des professionnels travaillant avec des jeunes de 8 à 18 ans
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – IREPS 70
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Proposer une formation de 2 jours à l'éducation nutritionnelle
Enjeu de l'action	A travers cette action, nous proposons de répondre en partie à l'un des objectifs de santé publique du Programme National Nutrition Santé (PNNS) fixé par le Haut Conseil en Santé Publique qui est de diminuer la prévalence de l'obésité et du surpoids chez les enfants et les adolescents.
Descriptif de l'action	<p>L'action de formation se déroulera sur 2 jours et s'adressera à tous les professionnels qui travaillent auprès des jeunes de 8 à 18 ans.</p> <p>Les objectifs pédagogiques de cette formation seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier ses représentations autour de l'équilibre alimentaire et celles des autres - Repérer des comportements alimentaires déviants ou particuliers - Connaître les bases théoriques de la nutrition de l'enfant et de l'adolescent - Connaître le rôle d'un animateur en promotion de la santé - Connaître les étapes clés pour monter un projet d'éducation pour la santé sur la thématique de la nutrition <p>Pour répondre à ses objectifs, nous aborderons le contenu suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de l'équilibre alimentaire et repères de consommation du PNNS - Spécificités alimentaires des jeunes et adolescents - Le rôle des professionnels (des centres de loisirs, de l'éducation nationale, des associations sportives, ...) dans l'accompagnement du public - Avoir une approche positive de la santé (éviter de diffuser des messages basés sur la peur ou la culpabilisation)
Opérateurs	Ireps FC – Antenne 70
Partenaires	Les centres socioculturels et de loisirs, la FOL 70, les Francas 70, la DDCSPP 70, RéPPOP...
Éléments facilitateurs	Réseau ville active PNNS Le déploiement du Pass'Santé Jeunes
Préalables	Réaliser l'état des lieux du Pass'Santé Jeunes pour identifier tous les acteurs travaillant avec les jeunes de 8 à 18 ans. Mobilisation des partenaires. La formation sera assurée si un minimum de participants est inscrit sur la session (15 personnes)
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Une session sera proposée chaque année civile
Parcours ARS	Nutrition – Santé
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre et typologie des participants Degré d'atteinte des objectifs pédagogiques Degré de satisfaction des participants Réinvestissement de la formation dans la pratique des professionnels

Budget	9 900 € / 3 ans Soit 3 300 € / an
Source de financement	- <u>ARS B/FC</u> : 9 900 € / 3 ans

FICHE ACTION N°18

Intitulé de l'action	Sensibiliser et informer les jeunes sur les questions liées à la vie affective et sexuelle dans le cadre du Programme interinstitutionnel d'éducation à la sexualité à l'attention des jeunes en B/FC
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – CICS – CIDFF
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Renforcer le partenariat et la complémentarité des différents acteurs dans le champ de la vie affective et sexuelle, sensibiliser les jeunes et former les professionnels
Enjeu de l'action	<p>L'adolescence constitue une période critique pour la santé, notamment dans la construction des attitudes vis-à-vis de la vie affective et sexuelle. Ces constructions sont fortement différenciées selon le milieu social et elles déterminent les conditions favorables ou défavorables à la santé, notamment les conduites à risques sexuelles.</p> <p>L'enjeu est donc d'engager une réflexion sur cette thématique, coordonner les interventions de prévention et harmoniser la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes</p> <p>Il est donc nécessaire de permettre aux jeunes, notamment les plus fragilisés, d'avoir accès aux connaissances qui les aideront à adopter des comportements favorables à leur santé.</p>
Descriptif de l'action	<p>Cette action consiste d'une part à promouvoir des comportements favorables à la santé par l'aménagement d'actions d'éducation ciblées autour des thématiques phares (contraception, IST, sida, IVG...) en faveur des plus jeunes réunis sur des groupes constitués (en milieu scolaire, en maisons familiales et rurales, en instituts médico-éducatifs) : organisation d'ateliers (séances de 2 à 3H) visant la promotion et l'éducation à la vie sexuelle et affective et la prévention des comportements à risques. Et d'autre part à former les professionnels en contact avec les jeunes.</p> <p>Le Centre d'Information et Consultation sur la Sexualité (CICS) prévoit une phase de diagnostic afin d'identifier les besoins et les comportements des jeunes sur le territoire, les freins des adultes (enseignants, encadrant, manque de moyen...)</p> <p>Les actions construites seront, dans un premier temps, à destination des scolaires (Collèges et lycées). Ces actions s'appuieront sur les données probantes contenues dans le « Pass Santé Jeunes B/FC »</p> <p>En coordination avec le rectorat, proposition d'une réunion de travail avec les chefs d'établissements, les infirmières et assistantes sociales du secteur. L'objectif sera de faire un état des lieux sur la situation vécue par les élèves, de mesurer le niveau d'implication des communautés éducatives, et de proposer un plan d'actions coordonné dans le temps pour les trois années à venir.</p> <p>En complément, des actions hors milieu scolaire, en lien avec les structures qui accueillent des jeunes, pourront être mises en œuvre d'ici 2019 en fonction des partenariats et des financements alloués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions « atelier santé » dans les Missions Locales, les Bureaux Informations Jeunesses ou les permanences MDA, dans l'objectif de présenter aux élèves et leurs enseignants les ressources de la structure et échanger sur les questions de santé dans un cadre moins formel - La journée mondiale « Contraception » : Journée de sensibilisation dans les antennes du GH70, des MSP, Pôle de santé..., afin d'accueillir des classes sur des ateliers interactifs, mutualisation des partenariats ou centres sociaux

Opérateur	CICS - CIDFF
Partenaires	GH70, MSP, Professionnels de santé Centre de Planification ou Education Familiale Lure / Luxeuil-les-Bains, associations sportives, Education Nationale, Mission Locale IREPS – ANPAA – CSC – CMS
Eléments facilitateurs	Existences d'une coordination entre les infirmières scolaires CICS – CIDFF sont des acteurs déjà impliqués sur le territoire et proposent des interventions en milieu scolaire « Pass'Sante Jeune » en cours de création
Préalables	
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - 2016/2017 : phase de diagnostic - 2017/2019 : Actions en milieu scolaire
Parcours ARS	Adolescents – jeunes adultes
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions avec éducation nationale Nombre d'établissements interrogés pour le diagnostic Nombre de jeunes interrogés
Budget	A définir en fonction du nombre d'interventions : 18 900 € / 3 ans Soit 6 300 € / ans – environ 210 € par intervention sur une base de 30 interventions par an
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - CICS : Diagnostic / autofinancement - ARS B/FC : <ul style="list-style-type: none"> o 18 900 € pour les interventions / 3 ans o Actions à définir suite au diagnostic

FICHE ACTION N°19

Intitulé de l'action	Créer une antenne de la Maison de l'Adolescence (MDA) sur Luxeuil – les – Bains
Co-pilotes	MDA – ARS B/FC – Pays des Vosges Saônoises
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Proposer un lieu d'accueil, d'écoute et de ressources aux jeunes, aux familles et aux professionnels du Pays des Vosges Saônoises
Enjeu de l'action	Accueillir les jeunes (12/25 ans) ainsi que leur entourage de façon anonyme et gratuite L'adolescent doit retrouver, dans ce lieu, tous les moyens de construire son avenir, apporter une réponse en matière de prévention santé, éducation, orientation.... La MDA doit mobiliser, en concertation, tous les partenaires pour mieux répondre à aux besoins des jeunes et de leur famille et apporter une réponse cohérente.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de services regroupée pour les jeunes, les parents et les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> o Accueillir, écouter, informer, o Evaluer, la situation et l'orienter o Proposer une prise en charge médicale et psychologique o Assurer un accompagnement éducatif, social et juridique - Conforter les activités de repérage des jeunes en difficultés et développer des actions visant à aider les publics. - Informer et amener les jeunes vers des thématiques diverses : accès aux droits, nutrition, estime de soi et respect de l'autre, addictions, santé mentale, éducations à la sexualité, santé au travail - Renforcer le travail de réseau et développer le lien entre les professionnels du secteur de la santé, du social et la MDA - Proposer d'autres activités en lien avec les partenaires du CLS : <ul style="list-style-type: none"> o Action de soutien à la parentalité o Consultation jeunes Consommateur o Formation des professionnels sur des thématiques diverses : addiction, santé mentale, ...
Opérateurs	MDA Gray – ARS B/FC
Partenaires	AHBFC, ANPAA - CJC Pays Des Vosges Saônoises, Communautés De Communes MFR, MSP, Centre De Planification Et D'éducation Familiale De Vesoul, Mission Locale, Education Nationale Gh70 Réseau De Coordination : Arespa Point Information Jeunesse / Bureau D'information Jeunesse / Maison, de Services au Public CAF, UDAFF, Sauvegarde De L'enfance, PJJ, ADMR, Jeunesse Et Sport Préfecture CIDFF, IREPS, AFSAM
Éléments facilitateurs	Projet ADO Gray Pass'Santé Jeunes (IREPS) Soutient de l'éducation nationale, la Préfecture, des mairies, du CD et du GH70

Préalables	Proposer un groupe de travail afin de mobiliser les acteurs et partenaires intéressés
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	2017 : réflexion, développement des partenariats, construction du projet 2018 : ouverture de l'antenne MDA Luxeuil les Bains
Modalités de suivi	Copil MDA Gray Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes rencontrées (Adultes et professionnels de santé) Nombre de jeunes rencontrés
Budget	156 000 € / 3 ans Soit 52 000 € / an pour l'antenne de Luxeuil-Les-Bains – Hors CLS
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - ARS BFC – FIR : 156 000 € par an (pour les 3 sites de la MDA 70) - Tout partenaire investi dans le projet : financement et/ou mise à disposition de moyens humains et/ou matériel

FICHE ACTION N°20

Intitulé de l'action	Développer le « Programme Obésité Mère Enfant » sur le territoire
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – RéPPOP
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Aider la femme enceinte en difficulté par rapport à son poids et à son alimentation, pendant et après sa grossesse :
Enjeu de l'action	Agir sur le risque de surpoids de l'enfant à travers une action de prévention précoce auprès des femmes enceintes à risque grâce à un programme d'éducation thérapeutique alternant séances individuelles et collectives pendant la grossesse et jusqu'au 2 mois de l'enfant.
Descriptif de l'action	<p>Ce programme accompagne les femmes enceintes, pour les aider à modifier leurs habitudes de vie et d'alimentation et à réfléchir à l'environnement qui sera proposé à leur futur enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En apportant des connaissances théoriques sur l'obésité et ses conséquences pour elle-même et son enfant à venir - En amenant à être autonome et responsable dans ses choix diététiques par la mise en situation, la réflexion et le partage d'expériences - En sensibilisant la patiente et son conjoint à l'intérêt d'une activité physique régulière - En amenant à réfléchir à l'alimentation de leur futur enfant - En soutenant sa motivation par un échange autour des difficultés rencontrées, un encouragement individuel, le soutien apporté par le groupe <p>Ceci après un bilan partagé individuel.</p> <p>Les patientes sont adressées par un soignant (médecin traitant, gynécologue, sage-femme...) idéalement en début de grossesse.</p> <p>Le programme d'intervention comprend trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étape initiale consistera en un diagnostic éducatif individuel - Des séances d'éducation collectives multidisciplinaires (3 dont 1 post-natal). Ces séances aborderont l'alimentation, l'activité physique et le poids pendant la grossesse, les besoins du nouveau-né et comment les repérer. Les groupes seront composés de 5 à 10 femmes au maximum. Les conjoints pourront participer aux séances s'ils le souhaitent - Un suivi individuel en consultation diététique <p>Le dossier partagé fait le lien entre les différentes séances et les professionnels.</p>
Opérateurs	RéPPOP-FC ; professionnels de santé locaux
Partenaires	PMI / RAM / Centres sociaux culturels / UDAF 70 / CIDFF Professionnels de santé Association d'aide à la personne
Éléments facilitateurs	Programme ETP existant et validé par l'ARS
Préalables	Présentation du programme et création d'une dynamique locale Repérer, former (notamment formation ETP 40h obligatoire à partir de janvier 2017 pour tous les professionnels intervenants dans un programme ETP) et mobiliser une équipe pluridisciplinaire (sage-femme, médecin (ou puéricultrice ?), diététicien et psychologue sur le territoire) Prévoir des informations auprès des professionnels adresseurs pour favoriser l'orientation des patientes concernées vers le programme.

Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - 2017 : Présentation du programme et création de la dynamique locale incluant identification, mobilisation et formation des intervenants. - 2018 et 2019 : Mise en œuvre du programme POME auprès des patientes.
Parcours / Items ARS	Maternité – parentalité Parcours nutrition santé (prévention ultra précoce de l'obésité pédiatrique)
Modalités de suivi	Formation et coordination par le RéPPOP-FC en lien avec le CLS.
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs d'activité et de processus : nombre de professionnels inscrits dans la dynamique locale, nombre de patientes, nombre de séances, participation aux séances/patiente, satisfaction, accessibilité du dispositif (diffusion et connaissance du dispositif dans les réseaux d'adressage potentiels).
Budget	2017 : 2 500 € (dont 500 € d'investissement en matériel et hors formation 40h ETP) 2018 et 2019 : 2 500 € /an pour 10 patientes/an
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - ARS B/FC : 7 500 € / 3 ans - CAF / MSA : Appel à projet dans le cadre du REAAP (Réseau Ecoute Appui Accompagnement à la Parentalité) - Forfait patient si déclinaison du programme ETP (250€/patiente)

FICHE ACTION N°21

Intitulé de l'action	Promouvoir l'adhésion des collectivités et des entreprises à la charte du Programme National Nutrition Santé (PNNS)
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	S'appuyer sur les outils existants pour proposer un discours positif et favorable à une bonne nutrition
Enjeu de l'action	Engager de nouveaux partenaires (Collectivités et entreprises) à développer des actions « nutrition santé » conformes au PNNS, au profit des habitants du Pays des Vosges Saônoises
Descriptif de l'action	<p>Inciter les collectivités à développer des actions de promotion de la santé sur leur territoire, à promouvoir une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité physique chez les habitants de la commune.</p> <p>En effet, les collectivités, pour leurs compétences, leurs liens avec la population et les acteurs locaux intervenant dans le domaine social, sanitaire, jeunesse, sport, éducation, économie, sont des acteurs importants dans la mise en œuvre d'interventions de proximité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les collectivités :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Développer une ou plusieurs action(s) d'information, de communication, de formation ou d'aménagement du territoire en fonction de la taille de la commune - <u>Les entreprises :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Développer ou renforcer un programme d'action en nutrition o Mettre en place des actions sur les champs suivants : alimentation, activité physique, information éducation, formation, soutien à la participation à la recherche, dépistage, faciliter la prise en charge des pathologies lié à la nutrition <p>Les participants devront veiller à nommer un référent PNNS, à mettre en œuvre les actions et à promouvoir une bonne nutrition et une activité physique.</p> <p>Différentes actions sont déjà menées par des collectivités du territoire, il suffirait ainsi de communiquer sur ces actions. De nouvelles thématiques pourront être menées en parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'équilibre alimentaire à l'école maternelle et primaire : mise en œuvre auprès des enfants de maternelle et de primaire, afin de promouvoir une éducation nutritionnelle. Développer l'action "un fruit à la récréé" dans les écoles du PVS
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Partenaires	Les collectivités Les associations et acteurs de terrain Les entreprises IREPS 70
Éléments facilitateurs	Réseau ville active PNNS Une commune du PVS référencée Ville Active PNNS Les actions du CLS
Préalables	Informers les entreprises et les collectivités de l'intérêt et des enjeux du PNNS

Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Durée du CLS
Parcours ARS	Nutrition – Santé
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de collectivités et d'entreprises engagées dans la démarche Nombre d'actions menées à bien par les entreprises et les collectivités
Budget	1 500 € / 3 ans Soit 500 € / an, financement FIR à définir en fonction des appels à projet
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - <u>ARS B/FC</u> : 1 500 € / 3 ans - <u>Les collectivités</u>

FICHE ACTION N°22

Intitulé de l'action	Sensibiliser et promouvoir aux dépistages organisés des cancers
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Développer l'information relative aux programmes de dépistages et améliorer l'accès des publics à ces campagnes
Enjeu de l'action	Renforcer le dépistage organisé des cancers auprès de la population cible, notamment, sur les zones blanches du territoire et auprès des populations en situation de précarité
Descriptif de l'action	<p>Les cancers sont la 1^{ère} cause de décès prématuré. L'objectif de cette action est ainsi multiple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et développer les actions visant à faciliter l'accès aux dépistages des populations isolées sur notre territoire (Handicap, difficultés socio-économiques, éloignement géographique...). Ce travail est mené avec les structures accueillant du public : CCAS / CMS/ CSC / associations d'aides alimentaires / MSP/... : o Définition du secteur d'intervention o Mise à disposition par les collectivités des lieux et du matériel nécessaire o Mise en place d'un plan de communication (lettre d'information / newsletters / relais affichage/ conférence de presse...) <ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions et les partenariats sur les communes participant le moins aux campagnes de dépistages = Zone blanche (Saint Loup-sur-Semouse, Vauvillers par exemple) - Travailler avec les MSP du territoire afin de sensibiliser le public - Développer une réflexion sur le transport dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein. En effet, si l'éloignement des cabinets de mammographies agréées est réellement pointé comme un frein à l'accessibilité, une réflexion pourrait être engagée avec l'ADECA, l'ASEPT B/FC et les cabinets agréés (cabinets de radiologie de Luxeuil-Les-Bains / Lure) afin d'évaluer le besoin et de proposer un regroupement des rendez-vous. - Dépistage du public adulte-handicapé. Des actions d'information et de prévention pour le dépistage des cancers pourraient être menées en partenariat avec l'ADECA dans les structures accueillant ce public cible. (ADAPEI,) <p>Tous les ans, relayer les messages des campagnes nationales, soutenir et créer des actions innovantes ou des partenariats à décliner sur le territoire, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impression de l'exposition la « Guerre des Tétos » de Lili Sohn
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Partenaires	CPAM, ASEPT, ADECA GH70 – MSP – Professionnels de santé Lieux d'accueil public (association, CSC...) ADAPEI, MDPH, ESAT, Maison d'accueil spécialisé et foyer Etablissement médicaux et sociaux, EHPAD, SSIAD, services d'aides à domicile... Collectivités
Éléments facilitateurs	Actions portées dans le cadre du 1 ^{er} CLS Médiatisation des campagnes Mise à disposition des outils de communication par l'INCA

Préalables	Repérer les territoires, les acteurs locaux leviers Constituer des groupes pour les animations Les MSP sont des atouts majeurs à mobiliser dans le cadre des actions de prévention
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Durée du CLS
Parcours ARS	Cancer
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Type d'actions organisées sur le territoire Nombre de séances de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées Nombre de structure accueillantes Evolution des taux de dépistages
Budget	1 500 € / 3 ans Soit 500 € / an pour les manifestations en fonction des projets d'actions territorialisés.
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - <u>ARS B/FC</u> : 1 500 € / 3 ans - <u>Collectivités</u> - <u>ADECA</u> : contribution pour les données chiffrés, documentation, mobilisation du copil 70 - <u>ASEPT B/FC</u> : mise à disposition de moyen humain

FICHE ACTION N°23

Intitulé de l'action	Proposer des ateliers santé à l'attention des personnes en situation de précarité
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – IREPS 70
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations en situation de précarité et de vulnérabilité
Enjeu de l'action	Prendre en compte la santé comme un des facteurs favorisant l'insertion socio-professionnelle
Descriptif de l'action	<p>Un atelier s'adresse à un groupe entre 5 et 15 personnes et se compose de séances collectives (d'environ 2h) et de temps d'écoute individuelle.</p> <p>Un atelier se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion d'expression des besoins : présentation de l'atelier, échanges autour de la santé pour faire émerger les représentations du groupe, information sur l'accès aux droits et aux soins, recueil des besoins et attentes des personnes. - 2 à 4 sensibilisations thématiques : Addictions, Vie affective et sexuelle, Accès aux soins et à la prévention, Gestion du stress, Qualité de l'air intérieur, Rythmes biologiques et sommeil, Estime de soi, ... <p>Séances collectives sur des thématiques spécifiques parmi celles citées en fonction des besoins et attentes identifiés lors de la réunion d'expression des besoins et des ressources disponibles localement.</p> <p>Autour de l'atelier, il sera proposé au public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan de santé au Centre d'Examens de Santé (CES) de Vesoul. - Des orientations pourront être proposées, si nécessaire, vers les structures locales de prévention et de soin. - Des documents d'information sont également remis lors des différentes séances en fonction des besoins du public.
Opérateurs	Ireps FC – Antenne 70
Partenaires	Organismes de formation (AFFC, ADCH...), les structures d'insertion par l'activité économique, les centres socio-culturels, les CCAS, les Missions Locales... CPAM / CES, Anpaa 70, CIDFF...
Éléments facilitateurs	Ce dispositif est connu par les partenaires, et, est soutenu par l'ARS BFC et le CR BFC Plaquette de communication existante. Centre d'examen préventifs de santé de Vesoul
Préalables	Communiquer sur le dispositif auprès des structures accueillant un public en situation de précarité
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Les Ateliers santé de l'Ireps FC sont mis en place au cours de l'année civile
Parcours ARS	Précarité – vulnérabilité
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<u>Indicateurs quantitatifs :</u> Nombre d'ateliers mis en place Nombre de participants aux ateliers santé Nombre de bilans de santé effectués et suivi des recommandations faites Nombre d'animations thématiques réalisées

	<p>Caractéristiques des populations concernées par l'action Typologie des stages</p> <p><i>Indicateurs qualitatifs :</i> Degré de satisfaction des participants aux ateliers Degré de satisfaction des professionnels et bénévoles des structures concernées Degré de satisfaction des intervenants</p>
Budget	Autofinancement CPOM IREPS 70
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> - IREPS 70 : Action autofinancée - Partenaires : Mise à disposition de salles - ARS B/FC : Convention pluriannuelle d'objectif et de moyen avec l'Ireps FC - CR B/FC : Convention annuelle Ireps FC

FICHE ACTION N°24

Intitulé de l'action	Sensibiliser le public et les professionnels à la prévention des addictions
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC – GAF B/FC – ANPAA 70
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Former et accompagner les professionnels au repérage et à la prise en charge des addictions Informer et sensibiliser le grand public sur les addictions Développer des comportements positifs pour une consommation raisonnée
Enjeu de l'action	Apporter au public les moyens de mieux identifier les problématiques addictives, ainsi que les acteurs et les dispositifs spécialisés en addictologie
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Futurs parents :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Développer une stratégie de prévention avec les professionnels intervenant auprès des femmes enceintes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation d'un groupe de travail ▪ Soutien méthodologique auprès des équipes intervenant sur le public cible ▪ Uniformiser le discours de prise en charge des publics o Informer et sensibiliser les parents le plus tôt possible, lors de l'examen périnatal o L'ANPAA 70 mettra en place des actions de sensibilisation. Elles pourront se présenter sous forme de stands et/ou d'ateliers de prévention et d'informations - <u>Professionnels du secteur de la santé-médico-social-associatif :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Poursuivre et développer la formation auprès des professionnels et acteurs locaux pour le repérage, l'intervention brève et la prise en charge des addictions et l'orientation des publics. Actions proposées par le GAFC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une formation de base en addictologie (1 journée) à destination des professionnels du Pays des Vosges Saônoises ▪ Une formation sur l'intervention précoce en addictologie (une journée) à destination des animateurs, éducateurs, CPE, infirmières scolaires, les personnels des missions locales... ▪ Un échange de pratique sur le thème des nouveaux traitements en alcoologie sur le secteur de Luxeuil-les-Bains à destination des professionnels de santé. o Mettre à disposition des professionnels les protocoles de prise en charge - <u>Adolescents / jeunes adultes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un programme d'actions, d'évènements, de manifestations... à destination des jeunes pour les sensibiliser aux comportements à risques (alcool, tabac, cannabis,) - Action à construire avec les partenaires locaux o Conforter le rôle des structures tel que l'ANPAA, la CSAPA et la CAARUD, lieux ressources du PVS afin de faciliter et améliorer la prise en charge des publics
Opérateurs	GABFC – ANPAA
Partenaires	MILDECA – ARS – PVS – CSAPA Equipe de soins et liaison en addictologie / MSP / Professionnels de santé Réseau sport santé BFC – Réseau parentalité en Franche Comté Les associations d'entraide

Eléments facilitateurs	
Préalables	
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2017 – Action GABFC : <ul style="list-style-type: none"> o Echange de pratique sur le thème des nouveaux traitements en alcoologie. En soirée sur le secteur de Luxeuil-les-Bains. o Formation d'une journée : Intervention Précoce en Addictologie. Secteur de Luxeuil-les-Bains. Les notions de base en addictologie. Secteur à définir - 2017 : Groupe de travail avec l'ANPPA 70
Parcours ARS	Addictologie
Modalités de suivi	Comité de pilotage du Contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'action menées</p> <p>Nombre de personnes ayant bénéficiées des actions</p> <p>Nombre de professionnels participants</p> <p>Nombre d'outils de communication diffusés</p>
Budget	A définir en fonction des projets
Source de financement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>GAF B/FC</u> : Action autofinancée - <u>MILDECA</u> - <u>FIR</u> - <u>ARS</u> - <u>Préfecture</u>

FICHE ACTION N°25

Intitulé de l'action	Co-animer un groupe de travail sur la prévention du tabac
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectifs opérationnels	Développer une culture commune en matière de prévention du tabac Favoriser les échanges entre partenaires et la re/connaissance des actions de chacun Poursuivre et renforcer l'information des publics et des professionnels
Enjeu de l'action	Poursuivre et développer le travail de réseau et de partenariat entre les professionnels de santé spécialisés et les acteurs locaux. Cette action sera menée en parallèle des interventions collectives/de terrain
Descriptif de l'action	<p>Dans le cadre de la territorialisation du Plan National de Réduction du Tabagisme (PNRT) sur le PVS, constituer un groupe local de réflexion « tabac » pour travailler sur les différentes problématiques du tabac et auprès des publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et développer les initiatives locales de prévention auprès des jeunes (milieu scolaire ou non), des adultes et des professionnels de santé - Informer et former sur les nouveaux modes de consommation (cigarettes électronique et chicha, ...) - Communiquer sur les actions et formaliser les partenariats dans le cadre du réseau - Poursuivre et développer la formation auprès des professionnels de santé locaux, que ce soit pour le repérage et l'accompagnement - Renforcer le travail de collaboration avec les services de santé du travail - Intégrer les risques liés au tabac lors des autres manifestations ou actions de sensibilisation collectives sur les thématiques portées dans le cadre du CLS (Cancer, contraception obésité...) - Relayer les campagnes de prévention pour la lutte anti-tabac
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Partenaires	Tab'agir, ANPAA 70, GH70, INPES, INCa, Professionnels de santé, MSP, MFR, CEPS, Education Nationale, Lieux d'écoute / parentalité Centres sociaux, Service santé au travail
Eléments facilitateurs	Action « le moi/s sans tabac » Tab'agir 2016 Les campagnes de prévention
Préalables	
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	2017 : mobilisation du réseau et réflexion sur un plan d'actions
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	Nombre de partenaires investis dans le réseau Nombre de réunion Actions mises en œuvre

Budget	6 000 € / 3 ans en fonction des projets Soit 2 000 € / an
Source de financement / Contribution	- <u>ARS B/FC</u> : 6 000 € / 3 ans

FICHE ACTION N°26

Intitulé de l'action	Construire et proposer une journée de prévention avec les « Parcours du Cœur »
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Informers de manière ludique les enfants et/ou les jeunes sur des thématiques de santé publique et développer des comportements positifs
Enjeu de l'action	Proposer une journée de sensibilisation autour de la santé
Descriptif de l'action	<p>En inscrivant une journée « Parcours du Cœur scolaire » dans le CLS, les partenaires s'engagent à organiser, avec les enfants (en milieu scolaire ou non), un programme d'activités physiques et une information sur le cœur et les maladies cardiovasculaires. La journée mise en œuvre entre mars et mai doit ainsi proposer un événement associant activité physique, information de santé et conseils, sous une forme et une intensité adaptées aux élèves. Le but est de mettre en valeur les trois commandements simples permettant une efficace prévention des maladies cardiovasculaires.</p> <p>Ainsi la journée pourra être organisée autour de différents événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité physique : Selon les possibilités locales, l'activité physique peut prendre la forme de jeux, relais, parcours particuliers dans la cour, le stade ou le gymnase, ou encore une ballade dans la campagne, en forêt – à pied ou en VTT – quand cela est possible. L'important est que cela soit ludique, afin que tout le monde puisse participer. - Alimentation équilibrée : L'alimentation équilibrée est un excellent thème pour développer des ateliers de découverte des fruits et des légumes, leur reconnaissance, leur saisonnalité (qui a son importance quant à leur coût), avec, pourquoi pas, des dégustations permettant de former le goût de certains à des aliments qu'ils ne pratiquent pas ou peu. Certains organisateurs en profitent donc pour proposer un déjeuner ou un goûter équilibré. - Tabagisme : La prévention consiste essentiellement à montrer aux élèves les conséquences sur la santé, quel que soit son mode de consommation et sa quantité, et donner aux enfants les moyens de faire des choix éclairés en matière de comportement tabagique. <p>Un « Village Santé » pourrait être associé à la journée, avec une participation des partenaires locaux inscrits dans le CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IREPS : alimentation - CPAM : hygiène buccodentaire - Professionnel de santé : écoute ton cœur - ANPAA : addiction - Pompier / Croix rouge : geste de premiers secours, ... <p>Des stands d'information « Pass'Santé Jeunes », « Consultation Jeune Consommateur », « Pass'Sport Forme » Seraient aussi un avantage pour permettre de faciliter le discours avec le public ciblé.</p> <p>Cette action peut également être proposée au grand public en fonction du territoire.</p>
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Partenaires	Education nationale – Parents d'élèves Collectivités Tissus associatifs

	Professionnels de santé Entreprises locales – producteurs locaux DRDJSCD BFC
Éléments facilitateurs	
Préalables	Informier et mobiliser les collectivités
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - 2017 : <ul style="list-style-type: none"> o Information auprès des communautés de communes et de l'éducation nationale o Mobilisation des partenaires, o Construction de la journée - 2018 : Journée Parcours du Cœur
Parcours ARS	Petite enfance – enfance Nutrition – Santé Maladie cardio vasculaire Cancer Addiction
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'évènements « Parcours du Cœur » organisés sur le territoire Nombre de participants sur la journée Nombre de partenaires présents sur la journée
Budget	3 000 € maximum pour une journée d'animation, en fonction de la dimension du projet
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - <u>ARS B/FC</u> : 1 000 € - <u>Collectivités / autres financeurs</u> : 2 000 €

FICHE ACTION N°27

Intitulé de l'action	Communiquer et diffuser aux professionnels de santé le « Petit guide pratique » destiné à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Offrir aux professionnels de santé un outil d'aide à l'accueil et la prise en charge des personnes en situation de handicap.
Enjeu de l'action	<p>Des travaux du CERH (comité d'entente régional des personnes handicapées) conduit depuis 2012, avaient permis d'identifier les principaux obstacles d'accès aux soins des personnes handicapées. Parmi ceux-ci des difficultés liées à l'image du handicap, au manque de formation des professionnels, aux problèmes d'accessibilité des lieux, du matériel, des informations...</p> <p>Un groupe de travail interprofessionnel s'est constitué en 2014 pour produire un guide pratique couvrant les 5 catégories de handicap, sur 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité matérielle, - Formation - Outils « protocole de prise de RDV » et « fiche de liaison ».
Descriptif de l'action	<p>Formaliser un plan de communication du guide auprès des médecins généralistes du Pays des Vosges Saônoises.</p> <p>Distribuer le guide à la faveur de rencontres professionnelles et/ou interprofessionnelles, individuelles ou collectives.</p> <p>Communiquer auprès des médecins généralistes de l'opportunité de solliciter l'ARESPA sur les parcours de personnes en situation de handicap et malades.</p>
Opérateurs	ARS B/FC – Pays des Vosges Saônoises – ARESPA
Partenaires	URPS, Conseils de l'ordre Professionnels de santé
Éléments facilitateurs	Ce guide est à ce jour imprimé à 500 exemplaires, il est prêt à être diffusé. L'ARESPA est identifiée comme le Centre de Ressources Régional Santé-Handicap
Préalables	Recenser le nombre de professionnels de santé sur le territoire Identification d'un binôme entre les 3 opérateurs pour la distribution
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	1 ^{er} trimestre 2017 : formalisation du plan de communication puis distribution Dernier semestre 2017 – rencontre interprofessionnelle thématique « handicap »
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre de guides distribués</p> <p>Enquête de satisfaction à n+1 : nombre de généralistes ayant utilisé le guide, avec la fréquence (plus d'une fois par semaine, par mois, par an...)</p> <p>Enquête de satisfaction auprès des personnes handicapées malades et de leurs familles</p> <p>Nombre de personnes adultes handicapées malades ayant fait l'objet d'une sollicitation Arespa pour une assistance à l'organisation du parcours de soins et de santé</p>
Budget	
Source de financement / Contribution	- ARS B/FC : Hors CLS

FICHE ACTION N°28

Intitulé de l'action	Communiquer et promouvoir les actions du « Bien Vieillir » portées par les acteurs locaux
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Favoriser l'accès aux actions de prévention proposées par les acteurs locaux, tout en favorisant la coordination et le développement de ces actions
Enjeu de l'action	De nombreuses actions portant sur la prévention de la perte d'autonomie sont conduites par les partenaires du Contrat Local de Santé sur le territoire du PVS. L'enjeu est ainsi de mettre en avant les actions locales de prévention et d'éducation à la santé auprès des seniors afin d'entretenir le capital intellectuel, social, physique et psychique en favorisant le vieillissement en bonne santé de la population (prévention des chutes, des maladies chroniques ...).
Descriptif de l'action	<p>Le Contrat Local de Santé fera le relais et la promotion des actions existantes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers du Bien Vieillir (ABV) : nutrition, équilibre, mémoire, audition, vue, bon usage du médicament (MSA) - Prévention santé seniors (Mutualité Française) - PEPS Euréka : ateliers pratiques sur la mémoire (MSA/ASEPT) - PPAPA : Programme de Prévention de l'Autonomie des Personnes Agées IREPS 70 ... <p>Les actions permettent de toucher les différents publics seniors : ceux vivant à domicile, isolés et/ou en situation de précarité ; et ceux en établissements et services médico-sociaux.</p> <p>Les actions répondent à un certain nombre de besoins identifiés : nutrition, équilibre, mémoire, audition, vue, addictions, santé mentale....</p> <p>Il est également envisagé de relayer les actions portées par les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La semaine bleue - Les Olympiades inter EHPAD - Relais de Services Publiques : proposer aux ateliers informatiques de diffuser l'information thématique et d'utiliser les outils existants : plateforme CPAM, dépistage des cancers, vaccination, les ateliers « Bien vieillir » ...
Opérateurs	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Partenaires	ASEPT, GIE IMPA Communes, Communautés de Communes, CCAS, Conseil Départemental (plateforme de répit) CODERPA.... Etablissements médico-sociaux, EHPAD, MARPA... Associations d'usagers Professionnels du domicile (Eliad, ADMR...) IREPS FC – Mutualité Française –
Eléments facilitateurs	S'appuyer sur les actions déjà mises en œuvre sur le territoire Mobiliser les élus locaux Co-financement possible le GIE IMPA (Appel à projet annuel)
Préalables	

Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Durée du CLS
Modalités de suivi	Comité de Pilotage du contrat Local de Santé
Indicateurs d'évaluation	Nombre de communautés de communes ayant bénéficiées d'actions de prévention Nombre d'actions mises en place Nombre d'actions différentes mises en place Nombre de seniors participants aux actions Taux de satisfaction des participants
Budget	1 500 € / 3 ans Soit 500 € / an
Source de financement / Contribution	- <u>ARS B/FC</u> : 1 500 € / 3 ans

FICHE ACTION N°29

Intitulé de l'action	Construire une solution de répit innovante pour améliorer la qualité de vie des aidants familiaux du Pays des Vosges Saônoises
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Proposer une nouvelle offre de répit pour les aidants familiaux afin de favoriser le maintien à domicile
Enjeu de l'action	<p>Les acteurs locaux ont attiré notre attention sur la problématique du maintien à domicile. Ils constatent régulièrement que les aidants familiaux sont accablés par leurs tâches et isolés dans l'accompagnement de leur proche. Un sentiment qui couplé à la fatigue générale peut conduire à des troubles physiques et psychologiques sévères.</p> <p>En effet, il est impossible d'assurer un accompagnement à domicile satisfaisant pour l'aidé, si l'aidant ne garde pas des conditions de vie de qualité. Pour ce faire, il doit pouvoir bénéficier de solutions de répit diversifiées lui permettant de pouvoir se reposer, prendre du recul, ne pas se couper de toute vie sociale.</p> <p>Cette action s'inspire du projet « Entour'âge » portée par le Pays du Revermont dans le cadre de leur CLS.</p>
Descriptif de l'action	<p>Construire une offre de répit innovante à destination des aidants familiaux isolés sur le territoire du PVS. La finalité du projet consistera à « substituer » à domicile l'aidant familial par un aidant professionnel qualifié, sur le modèle du « baluchonnage ». C'est une aide au répit et un accompagnement thérapeutique à domicile.</p> <p>Ces professionnels permettront aux aidants familiaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier d'un répit (de « souffler un peu » selon leur propre terminologie), - Envisager ou de réaliser une autre activité domestique, sociale, culturelle ou autres, - Prendre du recul afin de se prémunir de l'épuisement tant physique que psychologique qui risquerait de les conduire précocement vers une grande dépendance <p>Les acteurs locaux seront invités à prendre part à la construction de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment développer cette action sur le territoire, - Déterminer l'investissement de chacun - Organiser les conditions d'intervention... <p>En parallèle des projets type « Café des aidants » seront proposés sur le territoire.</p>
Opérateurs	A définir
Partenaires	GH70 Aides à domicile : Eliad, ADMR... GIE IMPA MAIA, ARESPA, Conseil Départemental Haute-Saône
Éléments facilitateurs	Expérimentation action « Entour'âge » sur le Pays du Revermont Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société aux vieillissements prévoit dans son volet accompagnement de la perte d'autonomie soutenir et valoriser les aidants d'expérimenter des dispositifs de « baluchonnage » - Article 39

Préalables	Mobiliser les partenaires
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	- <u>2017</u> : Réunir le groupe de travail
Modalités de suivi	Comité pilotage du CLS
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunion de travail Nombres d'acteurs locaux mobilisés
Budget	A définir
Source de financement / Contribution	- ARS B/FC : Hors CLS

FICHE ACTION N°30

Intitulé de l'action	Déployer le Parcours Santé Personnes Agées sur le Pays des Vosges Saônoises
Co-pilotes	ARS B/FC – Pays des Vosges Saônoises
Axe stratégique du CLS	Renforcer les actions de prévention et améliorer les parcours de santé des populations
Objectif opérationnel	Améliorer la prise en charge globale du parcours de santé et de vie de la personne âgée
Enjeu de l'action	<p>Améliorer la qualité de vie des personnes âgées notamment celles en perte d'autonomie.</p> <p>Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant l'environnement, à l'appui de solutions innovantes.</p> <p>Eviter les ruptures de prise en charge, en limitant le recours à l'hospitalisation ou en anticipant les modalités de retour au domicile.</p> <p>Organiser autour du patient une coordination territoriale de proximité impliquant l'ensemble des acteurs (sanitaire, médico-social, social) et l'entourage proche.</p>
Descriptif de l'action	<p>Mettre en place sur le territoire une <u>Plateforme Territoriale d'Appui</u> (PTA) qui constituera le point d'entrée unique des professionnels de santé, des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.</p> <p>La PTA est appelée à prendre en charge les situations complexes nécessitant une réponse adaptée, coordonnée, y compris dans l'urgence.</p> <p>Elle pourra s'appuyer sur des « dispositifs-experts » (MAIA, plateforme santé mentale, CPTS...).</p> <p>Constituer une <u>équipe mobile d'évaluation pluridisciplinaire</u>, rattachée au GH70, qui sera composée d'un temps de médecin gériatre, d'infirmier, d'ergothérapeute et d'assistant administratif. Elle pourra intervenir auprès des patients hospitalisés, au sein des établissements médico-sociaux, et au domicile sur demande du médecin traitant. Elle aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispenser une évaluation gérontologique pluridisciplinaire, dans le cadre d'un diagnostic ou à visée thérapeutique, - Contribuer à l'élaboration du projet de soins et de vie des patients, - Orienter dans la filière de soins gériatriques, - Participer à l'organisation des sorties d'hospitalisation en s'articulant avec les dispositifs de soutien à domicile (PTA, services sociaux, SSIAD...), - Conseiller, informer et former les équipes soignantes.
Opérateurs	ARS B/FC – GH70
Partenaires	ARESPA, MAIA, ASSOCIATION GERONTO 70, AHBFC, services à domicile, CPTS, services sociaux, professionnels de santé...
Éléments facilitateurs	Déploiement départemental pour une réponse homogène sur les territoires. Forte volonté des acteurs locaux d'améliorer les réponses aux besoins des patients.
Préalables	Formalisation du dispositif en partenariat avec les acteurs locaux
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Démarrage des travaux au 1 ^{er} trimestre 2017

Parcours ARS	PERSONNES AGEES
Modalités de suivi	Comité de pilotage du CLS Equipe-Projet ARS « Parcours-Personnes Agées »
Indicateurs d'évaluation	Création de la PTA Nombre de saisines de la PTA Création de l'équipe mobile d'évaluation pluridisciplinaire Nombre de personnes évaluées
Budget	200 000 € à l'échelle départementale
Source de financement / contribution	- <u>ARS B/FC</u> : Hors CLS

ANNEXES : LES FICHES ACTIONS

AXE 4 : Développer un cadre de vie favorable à la sante

FICHE ACTION N°31

Intitulé de l'action	Prévenir et réduire l'impact des facteurs environnementaux sur la santé au travers d'actions éducatives
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS – IREPS
Axe stratégique du CLS	Développer un cadre de vie favorable à la santé
Objectif opérationnel	Faciliter la coordination des actions santé-environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Développer les compétences des acteurs de proximité afin qu'ils soient relais d'actions en santé-environnement - Encourager le partage d'une culture commune en santé-environnement - Développer et renforcer les actions santé-environnement notamment à travers une approche globale et transversale prenant en compte la pluralité des déterminants environnementaux - Renforcer l'évaluation des actions
Enjeu de l'action	<p>Une priorité nationale, régionale et locale : Le Plan national santé environnement (PNSE) vise à répondre aux interrogations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement. Le troisième PNSE témoigne de la volonté du gouvernement de réduire autant que possible et de façon la plus efficace les impacts des facteurs environnementaux sur la santé afin de permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé.</p> <p>Le PRSE 3 Bourgogne Franche-Comté prend en compte les problématiques locales et les actions territoriales existantes. Les axes stratégiques du plan sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - L'eau dans son environnement et aux robinets - Cadre de vie et urbanisme favorables à la santé - Habitat et environnement intérieur - Qualité de l'air extérieur et santé - Dynamiques territoriales et mise en relation d'acteurs </p> <p>L'action envisagée dans le cadre du CLS a pour finalité de développer, renforcer et coordonner les actions santé-environnement dans le Pays des Vosges Saônoises. La prise en compte de la pluralité des déterminants environnementaux et l'approche globale et transversale sont privilégiées.</p>
Descriptif de l'action	<p>Recensement et valorisation des acteurs et des actions en « Santé Environnement » existants dans le territoire. Pour ce faire, des temps d'échanges individuels ou collectifs seront organisés avec les différents partenaires pour recueillir ces informations.</p> <p>Constitution d'un groupe de travail « santé environnement » regroupant les partenaires travaillant sur : la qualité de l'air (intérieur/extérieur), la qualité de l'eau, l'impact sanitaire du bruit, la qualité de l'habitat/au travail, ...</p> <p>Ce groupe de travail se réunira pour : <ul style="list-style-type: none"> - Définir des stratégies d'intervention prioritaires en réponse aux besoins et aux attentes des professionnels du territoire (c'est-à-dire définir le(s) public(s) prioritaire(s) et les modalités d'intervention). - Co-construire une action « Santé Environnement » éducative, multi-partenariale et multi thématique - Elaborer un plan d'actions en « Santé Environnement » sur le territoire afin de coordonner, valoriser et mettre en place des actions : actions de communication, actions éducatives, actions de formation etc. </p> <p>Une évaluation se fera en continu</p>

Opérateurs	Service Santé – Environnement ARS BFC Ireps Franche-Comté, antennes de Haute-Saône et Territoire de Belfort
Partenaires	IRSN et les partenaires de la démarche pluraliste radon et qualité de l'air intérieur en Franche-Comté (RAFT, CSTB, ATMO FC, ADEME etc.) ASCOMADE CAF, CPAM, Education Nationale, MSA/ASEPT FCB, Mutualité Française, Médecine du travail Structures et professionnels de santé, du social ou du médico-social, Collectivités locales, Centres socioculturels et de loisirs, Associations sportives, MFR, etc.
Éléments facilitateurs	Évaluation quantitative et qualitative de l'axe 3 « santé environnement » du premier CLS. Intérêt porté par certains acteurs pour la coordination, la concertation et l'articulation des actions. Documents d'information (brochures, plaquettes) et outils d'intervention (mallette « Air(e) de jeux » ...) existants.
Préalables	Prise en compte des problématiques locales et des actions territoriales existantes Prise en compte des axes prioritaires définis dans le PRSE 3
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - <u>2017</u> <ul style="list-style-type: none"> o Recensement et valorisation des acteurs et des actions en santé et environnement existants dans le territoire o Constitution d'un groupe de travail « santé environnement » pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des stratégies d'intervention prioritaires en réponse aux besoins et aux attentes des professionnels du territoire (public(s) prioritaire(s), et modalités d'intervention innovantes). ▪ Construire une action éducative, multi-partenaire et multi thématique ▪ Élaborer un plan d'actions en santé environnement - <u>Dès 2018</u> <ul style="list-style-type: none"> o Coordination et mise en place des actions (communication, éducatives, formations etc.) <p>Évaluation en continu</p>
Modalités de suivi	Réunion de coordination territoriale de l'action
Indicateurs d'évaluation	<p><u>Indicateurs quantitatifs :</u> Nombre d'actions mises en place Typologie des actions menées Nombre de personnes concernées par les actions Caractéristiques des populations concernées par les actions</p> <p>Typologie des professionnels engagés dans le groupe de travail et dans les actions Nombre de réunions de coordination territoriale</p> <p><u>Indicateurs qualitatifs :</u> Niveau d'implication des partenaires et qualité du partenariat Intérêt manifesté par le public concerné par les actions Degré de satisfaction des participants aux actions</p>
Budget	Pour 2017 : 9 300 € Pour 2018 : 6 200 € Pour 2019 : 6 200 €
Source de financement / Contribution	<ul style="list-style-type: none"> - <u>PVS</u> : Report enveloppe CLS 2012 – 2015 - <u>ARS B/FC</u> : 14 700 € / 3 ans

FICHE ACTION N°32

Intitulé de l'action	Réaliser des diagnostics acoustiques dans les établissements accueillant des enfants et réaliser le cas échéant les travaux d'amélioration
Co-pilotes	Pays des Vosges Saônoises – ARS B/FC
Axe stratégique du CLS	Développer un cadre de vie favorable à la santé
Objectif opérationnel	Améliorer l'acoustique des locaux accueillant des jeunes enfants
Enjeu de l'action	<p>L'action vise à répondre à un enjeu croissant de santé publique. Elle contribue à décliner en région le plan national de lutte contre le bruit et la circulaire du 28 décembre 2004, relative à la réhabilitation acoustique des établissements recevant des jeunes enfants.</p> <p>Les agressions par le bruit dans la vie quotidienne des jeunes enfants sont nombreuses et variées. L'aménagement des locaux contribue à accroître l'exposition aux nuisances sonores des élèves et des enseignants. Des salles trop hautes et de longs couloirs où le son se réverbère fortement sont des situations fréquentes. Les matériaux de construction utilisés sont souvent peu en rapport avec les règles de protection phonique, notamment en ce qui concerne les restaurants scolaires.</p> <p>Un niveau sonore élevé à l'école peut entraîner un retard dans l'acquisition du langage et dans le bon apprentissage de la lecture.</p> <p>L'objectif de l'action est donc d'améliorer la qualité acoustique des locaux accueillant des enfants pour créer des conditions favorables à leur apprentissage.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action consiste à réaliser dans certains bâtiments du Pays des Vosges Saônoises accueillant des jeunes enfants des diagnostics acoustiques pour s'assurer de la conformité des locaux.</p> <p>Conformément à la circulaire précitée, les établissements ciblés en priorité par les diagnostics sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cantines scolaires, - les salles de repos des écoles maternelles, - les crèches, - les salles de sport utilisées par les scolaires. <p>Les diagnostics sont réalisés par un bureau d'étude compétent.</p> <p>Sur la base du diagnostic réalisé, la collectivité compétente réalise les travaux d'amélioration acoustique préconisés.</p> <p>Dans un premier temps l'action sera présentée aux collectivités et aux élus, (phase de sensibilisation). Chaque collectivité pourra ensuite prendre contact avec le service santé-environnement de l'ARS. La santé scolaire ainsi que les associations de parents d'élèves seront associées à la démarche.</p>
Opérateurs	PVS – ARS B/FC
Partenariat	Collectivités en charge des bâtiments accueillant des enfants
Eléments facilitateurs	<p>ARS, DREAL, éducation nationale, PMI</p> <p>Les diagnostics acoustiques peuvent être subventionnés à hauteur de 50% par l'ARS.</p> <p>Les travaux d'amélioration acoustique peuvent faire l'objet de subventions à hauteur de 50% par le ministère de l'écologie et du développement durable (à confirmer pour les années après 2012).</p> <p>Plusieurs collectivités dans le Territoire de Belfort et la Haute Saône ont déjà mené ces démarches avec l'ARS. Très bon retour d'expérience.</p>

Préalables	Identification des établissements prioritaires – Bouclage du financement des diagnostics et engagement des collectivités à réaliser les travaux d'amélioration le cas échéant.
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	<ul style="list-style-type: none"> - 2017 : Recensement des bâtiments prioritaires (ARS) - Début 2018 : Finalisation du plan de financement - 2018 : Réalisation des diagnostics - 2019 : Travaux d'amélioration acoustique
Modalités de suivi	Réunions Pays / ARS / Bureau d'études
Indicateurs d'évaluation	Réalisation de 20 diagnostics (1 salle = 1 diagnostic) Réalisation des travaux dans l'ensemble des salles le nécessitant.
Budget	1 500 € par établissement (2 à 3 salles)
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - ARS B/FC : 50% des coûts de diagnostics acoustiques - Ministère de l'écologie (DREAL) : 50% du montant des travaux (sous réserve de disponibilité de crédits)